



Conseil d'administration.



Procès-verbaux.



Première Réunion
du Conseil d'Administration du
Syndicat Départemental des Employés et Ouvriers Communaux
de la Loire - Inférieure
Le mardi 6 janvier 1925. salle
du Café de la Glacière à Nantes

La séance est ouverte à 18^h 30 sous la Présidence du camarade Le Guevel délégué de Saint-Nazaire et secrétaire adjoint du syndicat départemental.

Les camarades Paon Trésorier Général du syndicat départemental et Robert secrétaire Général du syndicat des "Travailleurs Municipaux" de la ville de Nantes, sont nommés assesseurs. Le Camarade Beaumard archiviste du syndicat départ. est nommé délégué à l'ordre.

Le Camarade Le Guevel, dit qu'il tient tout d'abord à excuser le Camarade Breton délégué des octrois pour Saint-Nazaire qui avait le grand désir d'assister à la réunion et de prendre part à ses travaux, mais ayant manqué son train, il a été obligé de rester à Saint-Nazaire. Le Conseil excuse le Camarade Breton à l'unanimité.

On procède à l'appel des membres du Conseil d'administration et à la vérification des mandats.

Les délégués sont au complet pour Nantes, et le mandat du Camarade Le Guevel, reconnu valable pour représenter les membres du Conseil d'administration pour S.^t Nazaire.

On passe à la discussion des différentes questions portées à l'ordre du jour, qui sont :

- 1^{re} - Présentation du Bureau du syndicat départemental
- 2^{re} - Adoption des syndicats locaux formant les sections du synd. départ. et adoption des sections composant les syndicats locaux.
- 3^{re} - Adoption des statuts de la Caisse de solidarité
- 4^{re} - Nomination d'une Commission des fêtes et décisions à prendre

- 5° Commission paritaire départementale
- 6° Administration du syndicat départemental
- 7° Divers.

La parole est donnée au camarade Drouaud, rapporteur du Conseil d'Administration, qui présente au Conseil, le Bureau du syndicat Départemental, élu à l'Assemblée Générale départementale du 22 décembre 1924, et qui est composé comme suit:

Secrétaire Général - David Eugène secrétaire attaché à la 2^e division mairie de Nantes
 Secrétaires adjoints - Drouaud Ferné C^{te} mécanicien service des Eaux ville de Nantes

Le Guével Gustave employé de mairie à St. Nazaire
 Trésorier Général - Faon Constantin sous-chef aux droits de place Nantes

Trésorier adjoint - Fraucheur Amédée sapeur-pompier Nantes

Archiviste - Beaumard Lucien ébouffier ville de Nantes.

Le Conseil ratifie la composition du Bureau et lui donne son entière confiance.

Deuxième Question — Adoption des syndicats locaux formant les sections du syndicat Départemental, et des sections de services ou d'emplois assimilables formant ces syndicats locaux.

Le camarade Drouaud dit au Conseil, que le syndicat départemental se compose actuellement de deux syndicats locaux 1° Le syndicat des "travailleurs Municipaux" de la ville de Nantes 2° Le syndicat des "employés et ouvriers Municipaux" de la ville de Saint-Nazaire. Ces deux syndicats se subdivisent eux-mêmes en cinq sections chacun qui sont pour Nantes: section des employés et agents titularisés - section des Pompier - section du jardin des plantes - section des Egouts et Voirie - section du service des Eaux et pour Saint-Nazaire: section des services administratifs - section des Travaux Communaux - section des Octrois - section des Fossoyeurs - section des pompier. Il lit au Conseil les procès-verbaux des syndicats locaux et ceux de leurs sections, qui déclarent adhérer au syndicat départemental, adopter les statuts et s'y conformer.

Le Conseil d'Administration se prononce à l'unanimité pour adopter les syndicats locaux et leurs sections, les procès-verbaux sont déposés aux archives.



Troisième Question — Adoption des statuts de la Caisse de Solidarité
 Drouaud dit au Conseil, que les statuts de la Caisse de Solidarité ont été adoptés en Assemblée Générale départementale du 22 décembre 1924, mais que cette Assemblée avait laissé le soin au Conseil d'Administration de les remettre à l'étude et d'y apporter les modifications qu'il jugerait utiles. Il rappelle au Conseil que la Caisse de Solidarité est facultative, c'est-à-dire qu'il faut être syndiqué pour pouvoir en faire partie, en versant une cotisation mensuelle de 1^{fr} par membre, mais que les syndiqués ne sont pas dans l'obligation d'en faire partie.

Les différents articles des statuts de la Caisse sont relus et discutés, ils sont adoptés à l'unanimité du Conseil sans y avoir apporté de modifications.

On procède à l'élection du Bureau de la Caisse de Solidarité, qui est composé comme suit:

Un secrétaire général

Un secrétaire adjoint

Un trésorier

Deux membres choisis parmi les membres de la Caisse

Le camarade Baussin est nommé secrétaire général. David Victor secrétaire adjoint - Le Brez trésorier - Brebant Saint-Nazaire et Delhumeau Nantes sont nommés membres du Bureau à l'unanimité.

Le Bureau ainsi nommé devra assurer les services de la Caisse de Solidarité aussitôt que les ressources le permettront et sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale départementale. Il reste soumis au Contrôle de la Commission de Contrôle syndicale comme l'indiquent les statuts de la Caisse.

Quatrième Question — Nomination d'une Commission des fêtes et décisions à prendre.

Drouaud dit que la Commission des fêtes n'est constituée que localement pour Nantes, elle fut nommée par le syndicat des "travailleurs Municipaux" de cette ville, dans le but d'organiser

une fête au profit de la création d'une caisse de solidarité locale.

Depuis, le syndicat départemental a été créé, et la caisse de solidarité a été adoptée par les différentes sections de ce syndicat, elle est donc devenue par ce fait départementale, il serait donc juste et équitable, d'intéresser nos camarades Communaux du département à la Commission des fêtes, de façon qu'ils puissent apporter leur concours à cette œuvre de solidarité.

Le Camarade Le Guével dit que les camarades de Saint-Nazaire seront heureux de collaborer à cette œuvre d'humanité, et que dès son retour il en saisi ses camarades.

Drouaud dit que la Commission des fêtes ne peut avoir qu'un caractère temporaire, c'est-à-dire que cette Commission verra son mandat prendre fin aussitôt que la fête aura eu lieu, toutefois à son avis, le Conseil peut lui renouveler son mandat pour l'organisation d'une autre fête. La Commission des fêtes qui va être nommée aura pour mandat de continuer l'organisation de la fête qui doit avoir lieu à Nantes au profit de la création d'un fond de caisse pour la caisse de solidarité; à son point de vue cette commission doit être composée de membres nantais. Nos camarades de Saint-Nazaire pourront de même qu'à Nantes organiser une fête à Saint-Nazaire dans l'avenir, au profit de la caisse de solidarité, il demande au Conseil de donner l'autorisation à ces camarades de nommer une Commission des fêtes pour Saint-Nazaire composée de membres Nazeiriens, bien entendu cette commission comme celle de Nantes restera soumise aux décisions du Conseil d'administration, et sous le contrôle de la Commission de Contrôle.

Sur les interventions de David Victor, Hachereau Beaumard qui disent qu'il est souhaitable que de telles dispositions soient prises, de façon à créer des liaisons heureuses entre les camarades de Nantes et de St-Nazaire car un grand nombre tiendront à assister à ces fêtes

qui seront données au profit de tous. Ce sera dit Beaumard des occasions de mieux se connaître et d'avoir plus de cohésion pour la défense de nos intérêts communs.

Le Conseil décide:

1° de conserver le mandat de la Commission des fêtes nommée par le syndicat des "Travailleurs Municipaux" de Nantes pour Nantes, jusqu'à ce que la fête ait eu lieu.

2° Que les Camarades de Saint-Nazaire, lorsqu'ils jugeront qu'il pourront organiser une fête à Saint-Nazaire au profit de la Caisse de solidarité, pourront nommer une Commission des fêtes pour Saint-Nazaire, sous réserve comme pour Nantes, de ratification par le Conseil d'administration régulièrement réuni et sous le contrôle de la Commission de Contrôle, en vertu des statuts.

On procède à l'élection de la Commission des fêtes pour Nantes.

Le Camarade Robert secrétaire général du syndicat des "Travailleurs Municipaux" de Nantes, lit une lettre de démission du Camarade Boussin Président de la Commission des fêtes. Après explication sur les différends existant entre ce camarade et le Conseil d'administration, Boussin reprend sa démission, et se rallie à la discipline syndicale et aux vues du Conseil d'administration.

La Commission des fêtes est composée comme suit:

Boussin Gabriel Président

David Victor vice-Président

Dumesnil Trésorier, Couëtoux, Rollu, Chevalier membres.

Drouaud dit qu'à son avis et dans le but d'une meilleure organisation, les Commissions quelles qu'elles soient doivent suivre les décisions du Conseil d'administration en vertu des statuts et ne rien faire sans avoir consulté le Conseil.

Le Conseil d'administration se range à cet avis ainsi que la Commission des fêtes.

David Victor vice-président de la Commission des fêtes

demande au Conseil, quelle salle la Commission doit arrêter, car dit-il, il y a eu comme il y a encore deux points de vue dans le Conseil, une partie des membres du Conseil est pour faire la fête à la Bourse du Travail, tandis que l'autre partie est pour faire la fête en dehors de la Bourse du Travail.

Drouaud dit qu'il a toujours été partisan de faire les fêtes, à la salle des fêtes de la Bourse du Travail, mais certaines considérations l'empêchent en ce moment de voter pour cette salle.

Il dit que la fête organisée a pour but de créer un fonds de caisse, à la caisse de solidarité, qu'il est ^{nécessaire} pour cela de rechercher les moyens de réaliser un bénéfice, qui permette la création de ce fonds de caisse. C'est regrettable dit-il que le Public Mantois n'est pas habitué à la Bourse du Travail, on ne peut pas cependant trouver une plus jolie salle, mais elle n'est pas fréquentée, donc, en insistant pour faire la fête à cet endroit, nous risquerions de faire un échec complet.

Ce qu'il faut au contraire c'est que notre première fête nous rapporte, et pour qu'elle nous rapporte, il nous faut une salle où il y aura affluence de spectateurs et de danseurs.

Pour ces motifs il votera pour une salle en dehors de la Bourse du Travail, laissant à la Commission des fêtes, le soin de faire des propositions.

Hacherel insiste pour faire la fête à la Bourse du Travail.

Les deux propositions sont mises aux voix.

1^{re} proposition, pour faire la fête à la salle des fêtes de la Bourse du Travail. Une voix.

2^e proposition pour faire la fête dans une salle en dehors de la Bourse du Travail. Tout le Conseil moins une voix.

Le Conseil décide de donner la fête dans une salle en dehors de la Bourse du Travail.

Boussin Président de la Commission des fêtes, dit qu'il est nécessaire d'arrêter la salle le plus vite possible, si on ne veut pas se trouver sans salle. Il dit au conseil que

des pourparlers ont déjà été engagés avec M. Bernard directeur des salons du Bocage, rue du Bocage à Mantos, il demande au Conseil de bien vouloir donner mandat à la Commission des fêtes, pour arrêter une salle, il cite la date du dimanche 5 avril pour date possible de la fête, qui se composera d'un Concert. Bal et d'une tombola gratuite.

Le Conseil donne mandat à la Commission des fêtes sur cette question.

Le Camarade David Victor, dit que pour les artistes des pourparlers ont été engagés avec le "Guillon" société artistique. Hacherel voudrait que l'on prenne les artistes de la jeunesse du travail.

Drouaud dit qu'à son avis, le Conseil devrait laisser à la Commission des fêtes, le soin de choisir et d'engager les artistes, car des considérations locales ne permettent pas de s'arrêter sur tels artistes sans tenir compte de ces considérations, on doit avant tout envisager le succès de notre première fête. Drouaud dit que le Conseil doit avoir confiance dans la Commission des fêtes sur cette question et que pour sa part il est assuré qu'elle fera pour le mieux.

Le Conseil donne mission à la Commission des fêtes de choisir et d'engager les artistes, ainsi que de faire pour le mieux pour assurer le succès de la fête.

David Victor demande au Conseil pour acheter les principaux lots, il dit qu'il a fait une démarche à la maison Peugeot et que le résultat de sa démarche est satisfaisant. Cette maison laisserait une bicyclette d'homme genre touriste pour le prix de 380^{fr}, elle donnerait gratuitement 100^{fr} de lots divers et se chargerait de l'impression de 7.500 billets de tombola.

Le Conseil donne mandat à la Commission des fêtes pour acheter les principaux lots. Les Camarades David Victor et Robert sont désignés pour se présenter à la maison Peugeot et arrêter la bicyclette.

Le Camarade Le Guénel dit qu'il cherchera des
lots à Saint-Nazaire et qu'il s'occupera de chercher des
maisons qui voudront bien imprimer des carnets de tombola.

Le Conseil accepte ces propositions.

Roussin demande au Conseil, le libellé d'une
lettre à envoyer aux Commerçants de Nantes pour la quête
des lots, et des mandats de quêteurs, ainsi que le libellé
des billets de tombola.

Sur les propositions qui lui sont faites le Conseil
décide de donner les libellés suivants.

Libellé de la lettre aux Commerçants.

Syndicat Départemental des Employés et Ouvriers Communaux
de la Loire-Inférieure

Monsieur

Le syndicat départemental des Employés et Ouvriers
Communaux de la Loire-Inférieure, ayant décidé la création
d'une caisse de solidarité, au profit des ses adhérents malades,
veuves et orphelins, fait appel à la générosité des Commerçants
nantais, en faveur de sa tombola gratuite qui sera tirée
le 5 avril au cours de la fête qu'il donnera pour la
création de cette caisse.

C'est un geste de la plus haute humanité, auquel
j'ose espérer Monsieur que vous voudrez bien participer.

Dans l'espoir que cet appel à votre générosité
ne sera pas vain, veuillez accepter Monsieur notre conside-
ration distinguée, et nos remerciements anticipés.

Le secrétaire général
E. David

P.S. Les lots que l'on voudra bien nous donner
seront reçus dès ce jour chez M. Roussin 4 rue du Moulin
à Nantes.

Libellé des mandats de quêteurs de lots.

Le syndicat des Employés et ouvriers Communaux de la Loire.

Inférieure, ayant décidé la création d'une caisse de solidarité au profit de
ses adhérents malades, délègue Monsieur
auprès de Commerçants, pour recueillir les objets destinés à
notre souscription gratuite, que ceux-ci voudront bien nous
donner.

Adresse sous ses remerciements aux Commerçants pour
leur générosité.

Le secrétaire général du syndicat local
Le secrétaire général du syndicat dép.

Libellé des billets de tombola

Syndicat Départemental des Employés et Ouvriers Communaux
de la Loire-Inférieure

Tombola Gratuite

Tirage le dimanche 5 avril 1925
à l'issue du Concert-bal qui aura lieu salons Bernard
rue du Boccauge à Nantes

Souscription-Participation

au profit de la création
d'une caisse de solidarité

— 0^{fr} 50 —

donnant droit à un billet
de la tombola gratuite

NP: =====

Principaux lots

- 1^{er} Une bicyclette Peugeot valeur 600^{fr}
visible à la maison Peugeot Quai du Port. Maillard
à Nantes.
- 2^o Une demi-barrrique de vin rouge
- 3^o Un service de table de 16 pièces
- 4^o Un bon de la défense nationale de 100^{fr}
et nombreux autres lots.

Pour les affiches, carnets de bal, programmes, cartes
d'entrée, le Conseil donne mandat à la Commission des fêtes
de faire pour le mieux, en s'adressant d'abord aux maisons
qui soutiennent la classe ouvrière.

Cinquième Question — Commission paritaire Départementale.

Drouaud dit qu'il avait envoyé une lettre au Camarade Le Guével à Saint-Nazaire à seule fin qu'il recherche les camarades de cette ville, susceptibles d'être nommés délégués à la Commission paritaire départementale, et de travailler dans cette Commission. Le Guével donne les noms des camarades: Levesque Pierre, Gendron Otho, Le Guével Gastave, Houssey Georges, qui sont adoptés à l'unanimité pour représenter à la Commission paritaire les intérêts du personnel municipal de St-Nazaire.

Drouaud demande au Conseil de bien vouloir nommer les délégués pour représenter les intérêts du personnel municipal de la ville de Nantes à cette commission. Les Camarades: David Eugène - Drouaud Pierre - Paon Constantin - Beaumard Lucien, Hachere Georges sont nommés à l'unanimité.

Drouaud dit qu'il a expédié une lettre à Coupel délégué de la 3^e Région fédérale, pour qu'il nous renseigne sur la représentation du personnel communal à cette Commission en particulier pour la représentation des intérêts des communes rurales, où des difficultés apparaissent, en ce qui concerne le déplacement des délégués représentant ces intérêts pour assister aux séances de la Commission. Coupel devra nous dire, si ces délégués pourront mandater un collègue de Nantes ou de Saint-Nazaire, pris dans le Conseil d'administration pour les représenter à la Commission paritaire.

Sur les interventions de David secrétaire général Beaumard Hachere, il est décidé qu'on devra attendre la réponse de Coupel, avant de faire la demande officielle pour la constitution de la Commission paritaire, mais le Conseil charge le secrétaire général de prendre toutes les dispositions pour que cette Commission fonctionne le plus vite possible.

Sixième Question — Administration du Syndicat Départemental.

1^{er}. Drouaud dit que le syndicat départemental étant créé et fonctionnant régulièrement, a à assurer la marche de ses services, mais n'ayant pas un son dans sa

caisse, il a paru qu'il était indispensable de faire un emprunt. Une demande a été faite dans ce sens à l'Union locale des syndicats de Nantes, qui a répondu qu'elle consentait un emprunt de 500^{fr} au bénéfice du syndicat départemental, remboursable le 1^{er} janvier 1926 sans intérêt. Drouaud demande au Conseil de bien vouloir ratifier cet emprunt.

L'emprunt de 500^{fr} à l'Union locale de Nantes dans les conditions sus-citées est voté à l'unanimité. Le Camarade Paon trésorier général du syndicat départemental, devra se mettre en rapport avec Rochet secrétaire de l'Union locale de Nantes pour contracter cet emprunt.

2^o. — Drouaud dit qu'il est nécessaire de faire imprimer des livrets statuts du syndicat départemental de façon que chaque adhérent puisse être en possession des statuts, dans les conditions déterminées par l'article 16, et en prendre connaissance à chaque fois qu'il aura besoin du syndicat.

Sur les interventions de David Eugène et Beaumard tendant à faire imprimer en même temps, dans le même livret, les statuts de la Caisse de solidarité, par mesure d'économie.

Le Conseil décide à l'unanimité de faire imprimer dans le même livret, les statuts du syndicat départemental et les statuts de la Caisse de solidarité. Le Camarade Paon, trésorier général devra s'occuper de les faire imprimer en les faisant tirer à 500 exemplaires. Le prix de vente des livrets statuts aux adhérents, sera fixé à la prochaine séance du Conseil d'administration.

3^o. — Drouaud ^{dit} qu'il paraît nécessaire que les fonctions de chaque membre du bureau du syndicat départemental ainsi que les droits et devoirs des différentes commissions nommées par le Conseil d'administration soient bien déterminés, de façon que chacun sache ce qu'il a à faire, et ne se repose pas sur un autre camarade pour faire les travaux du syndicat. Il propose au conseil de nommer une Commission

d'études, qui aura pour mission d'élaborer un règlement intérieur qui fixera les droits et devoirs de chaque membre du bureau et du Conseil d'administration ainsi que la réglementation des différentes commissions.

Les camarades David Eugène, Drouaud, Beaumard sont nommés à l'unanimité pour composer cette commission d'études qui n'aura qu'un caractère temporaire.

1^{er} - Drouaud dit que la Commission de propagande chargée de créer le syndicat départemental, fut nommée par le syndicat des "Travailleurs Municipaux" de la ville de Nantes et par conséquent était locale, avec mission d'étendre son action dans le département en vue de créer le synd. dépt. elle est donc restée locale jusqu'à ce jour. Le syndicat départemental étant créé et fonctionnant régulièrement la commission de propagande sus-citée, considère que son mandat est terminé. Il importe donc de remplacer cette commission par une commission de propagande départementale, qui aura pour mission d'organiser la propagande dans le département, à seule fin d'intéresser tous les Communes à notre action revendicatrice.

Le Camarade Le Guevel Président de séance dit qu'avant de procéder à l'élection de la Commission de propagande départementale, qu'il tient à remercier au nom des camarades de Saint-Nazaire, les camarades Drouaud et Beaumard délégués sortants, pour leur dévouement apporté à la création du syndicat départemental, et qu'il pense que le Conseil tout entier, saura reconnaître leur mérite et les résultats heureux qui découlent de l'action de propagande menée par ces deux camarades.

David Eugène secrétaire général dit que le dévouement de Drouaud et de Beaumard n'est plus à compter, et ne peut pas être mis en doute, car ces camarades ont donné les plus belles preuves de sincérité et d'abnégation, ils ont montré qu'ils étaient capables de

réaliser un travail fécond, car c'est grâce à eux si le syndicat départemental existe. Il demande au Conseil de renouveler leur mandat en l'étendant départementalement, avec inscription des déclarations précédentes au procès-verbal.

Le Conseil est unanime à remercier les camarades Drouaud et Beaumard, pour leur dévouement à la cause du syndicalisme, décide à l'unanimité d'insérer au procès-verbal les précédentes déclarations et renouvelle leur mandat pour la Commission de propagande en l'étendant départementalement. Un troisième délégué à la propagande est nommé qui est le camarade Hachetel.

La Commission de propagande est départementale à partir de cette date.

La Commission de propagande demande au Conseil l'autorisation d'organiser une réunion de propagande départementale aussitôt que possible, avec le concours du délégué régional ou de l'un des secrétaires de la Fédération des services Publics, ce qui est accepté à l'unanimité.

La Commission demande au Conseil l'autorisation d'organiser toutes réunions dans le département qui seront susceptibles d'augmenter les effectifs du syndicat départemental ou le faisant connaître.

Le Conseil donne mandat à la Commission sur cette question.

La date de la prochaine séance du Conseil d'administration est fixée au mardi 3 février 1925.

La séance est levée à 21.^h 1/4

Le secrétaire du Conseil d'adminis^{tration}

Le secrétaire général
syndicat départemental



Proven

E. Guin

Séance du 3 février 1925

La séance est ouverte à 18^h sous la présidence du camarade Beaumard archiviste du syndicat dép.

Le camarade Drouaud secrétaire adjoint du syndicat départemental est nommé secrétaire de séance et le camarade Hachetel secrétaire adjoint du synd. des T. M. de la ville de Nantes est nommé délégué à l'ordre.

On procède à l'appel des membres du Conseil d'administration et à la vérification des mandats.

Le camarade Paou trésorier général du synd. dép. est excusé par le camarade David Eugène secrétaire général du synd. dép. pour un cas de force majeure.

(Habitant St. Herblain ce camarade est obligé de prendre son train à 18^h sa bicyclette étant en réparations.)

Le camarade Boussin président de la C. des fêtes et secrétaire général de la Caisse de solidarité absent pour un cas de force majeure (affaires de famille) a donné mandat au camarade Drouaud.

Les membres du Conseil d'administration pour Saint. Nazaire sont représentés par le camarade Gendron délégué de la sous-section de l'octroi du synd. des Employés et Ouvriers Municipaux de cette ville qui est mandaté régulièrement.

Le Conseil ratifie les excuses des camarades Paou et Boussin, ainsi que les mandats des camarades Gendron et Drouaud.

Beaumard Président de séance prend la parole pour offrir au délégué de St. Nazaire les condoleances du Conseil d'administration du synd. départ. pour le décès de notre camarade Rio trésorier général des synd. des E. et O. M. de St. Nazaire formant la

deuxième section syndicale et qui était membre du Conseil d'ad. du synd. dép. et prie le camarade Gendron d'être l'interprète du Coll. d'ad. auprès des Camarades de St. Nazaire et de la famille de notre regretté camarade.

Le camarade Gendron remercie au nom des camarades de St. Nazaire le Coll. d'ad. des marques de sympathie manifestées pour le camarade Rio et dit que ce camarade méritait par son dévouement l'estime de tous.

Le camarade David Eugène secrétaire général profite de ce que l'on parle du décès du camarade Rio pour dire au Conseil qu'une couronne de 80^{fr} a été offerte à ce camarade au nom du synd. dép. et qui a été payée moitié par le synd. de St. Nazaire et moitié par le synd. dép. de même qu'une souscription a été faite au profit de la famille et un mandat de 60^{fr} a été adressé au camarade Le Guével secrétaire adjoint du synd. dép. à St. Nazaire qui a été chargé des démarches.

Le Conseil approuve à l'unanimité ce geste de défiance et de souvenir pour un militant syndicaliste et souhaite que cette méthode soit employée dans l'avenir pour les militants décédés afin de perpétuer le souvenir de ceux qui ont sacrifié leur vie et donné toute leur vie au bien-être de la classe ouvrière.

L'ordre du jour porte sept questions qui sont:

- 1^o Lecture du procès-verbal de la dernière réunion
- 2^o Lecture de la correspondance
- 3^o Caisse de solidarité et Compte rendu de la C. des fêtes, fête du 1^{er} mai 1924
- 4^o Compte rendu de la C. de propagande
- 5^o C. paritaire départementale
- 6^o Administration du synd. dép.
- 7^o Révolutions et Divers.

Première Question — Lecture du procès-verbal de la dernière réunion.

La parole est donnée au Camarade Drouaud pour la lecture du procès-verbal.

Après lecture, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Deuxième Question — Lecture de la Correspondance.

La parole est donnée au camarade David secrétaire général.

Le camarade David dit qu'il a oublié la correspondance, mais qu'elle se compose que de la réponse de Coupel, délégué régional de la 3^e région fédérale, à une demande d'aide pécuniaire à lui adressée, pour que la 3^e région puisse bien nous aider à couvrir les premiers frais du synd. dép. car ces frais ont été tous supportés par le syndicat des I.M. de Nantes et par les camarades délégués à la propagande qui avaient mission de créer le syndicat dép. !

David explique la réponse de Coupel en indiquant que le délégué régional écarte cette question à laquelle le synd. dép. attachait la plus grande importance.

Le camarade Drouaud dit que si la 3^e Région n'a pas répondu à la question qui lui a été posée en ce qui concerne cette aide indispensable, elle a eu par contre nous faire remarquer que le Congrès Régional d'Angers a voté à l'unanimité moins un syndicat (Le Mans) une cotisation des synd. de 6^{fr} 10 par membre et par mois à la 3^e région afin de constituer une caisse régionale qui aurait pour but d'alimenter la propagande dans les départements composant la 3^e région fédérale, et que jusqu'ici un seul syndicat a ratifié cette décision (Brest). Tout en s'élevant contre le vote

de principe émis au Congrès d'Angers, Drouaud dit que cette question va être renvoyée en discussion au 10^e article porté à l'ordre du jour et demande la continuation de l'ordre du jour.

Morvan présent dans la salle a titre consultatif, car ne faisant pas partie du C. d'administration et étant adhérent au synd. des I.M. de Nantes prend la parole sur cette question.

Drouaud dit que la critique ne s'élève pas contre Morvan qui était délégué du synd. des I.M. de Nantes au Congrès d'Angers, mais contre la décision de ce Congrès, qu'il ne voit pas comment Morvan puisse prendre la parole au C. d'ad. puisque les statuts ne l'y autorisent pas, que si la contradiction devait avoir lieu elle devrait être assurée par l'autre délégué au Congrès d'Angers le camarade Dumesnil qui est présent et est régulièrement mandaté car faisant partie du C. d'ad. ^{des} membres de ce C. Drouaud demande une motion d'ordre.

Morvan insiste pour prendre la parole. Drouaud demande que Morvan respecte la discipline syndicale et se conforme aux statuts, et que le Conseil veuille bien se prononcer pour accorder la parole à Morvan ou la lui refuser.

Une motion d'ordre est votée et on passe à l'ordre du jour.

Le camarade David secrétaire général, demande à ce que l'on passe toute de suite à la cinquième question (C. paritaire départementale) et s'excuse de ne pouvoir rester plus longtemps sa femme et sa fille, étant malades alitées.

Le Conseil décide de discuter tout de suite la cinquième question pour permettre au secrétaire général de se retirer.

Cinquième Question — Commission paritaire départementale.

David Eugène secrétaire général fait l'historique des démarches faites à la Préfecture de la Loire-Inférieure dans le but d'obtenir la constitution de la Commission paritaire départementale, en vertu de la circulaire Ministérielle de M.^r le Ministre de l'Intérieur Chautemps en date du 12 novembre 1924, démarches restées sans résultat et sans réponse.

Drouaud dit qu'il y a dans ce silence de la Préfecture une mauvaise foi évidente, ce silence est voulu et perpétré à dessein, dans l'espoir peut-être de voir le ministère Herriot tomber et remplacer par un ministère qui permettrait de passer outre la décision Chautemps, il dit que le maire de Nantes M.^r Paul Bellamy élu député aux élections législatives du 11 mai dernier, et futur ministre n'est peut-être pas étranger à ce silence, nous ne savons pas ce qui se passe dans les couloirs de la chambre et dans les comités secrets des parlementaires ^{dit Drouaud} mais ce qui nous laisse supposer que M.^r Bellamy député-maire de Nantes n'est pas étranger à ce silence c'est qu'il s'est toujours élevé contre la constitution de la Commission paritaire locale demandée depuis 1920 par le syndicat des T. M.^s de Nantes et que le Préfet n'a pas été dans l'obligation de la promettre qui lui a été accordée. Les syndicalistes Communistes de la Loire-Inférieure sont ignorants et tenus à l'écart des dispositions qui sont prises contre eux dans les comités secrets, dit Drouaud, ils savent par contre reconnaître aux événements comment on les traite, et pour ce motif ils seront plus résolu que jamais à réclamer ce qui ils considèrent leur droit, il demande au Conseil de bien vouloir se prononcer pour une action énergique afin d'obte-



nir la Commission paritaire départementale à eux accordée par le gouvernement de la République.

David secrétaire général propose d'envoyer une nouvelle demande officielle et donner un délai de cinq jours pour que la Préfecture nous réponde et si dans 5 jours la réponse du Préfet n'est pas parvenue au secrétariat, d'en saisir immédiatement la Fédération des services Publics pour qu'elle intervienne en conséquence.

Le Conseil se range à cet avis à l'unanimité et charge le secrétaire général d'agir en conséquence.

Drouaud demande que l'on passe tout de suite à la 2.^e question de l'ordre du jour, (Compte rendu de la Commission de propagande) pour permettre au secrétaire général de donner son avis sur l'importance de certaines questions à traiter à ce chapitre, et demande au Camarade David de bien vouloir patienter jusqu'à la fin avant de se retirer.

David dit qu'il a déjà trop tardé pour les motifs qu'il a indiqués et que Drouaud est tout qualifié en tant que secrétaire adjoint pour le remplacer.

Drouaud fait remarquer qu'en même temps que secrétaire adjoint, il a deux autres mandats à assurer, celui de délégué à la Commission de propagande et celui de délégué à la Commission d'études, par les absences du trésorier général qui a mandaté le secrétaire général qui se retire, il se voit dans l'obligation de défendre les intérêts de la caisse du syndicat et les intérêts de la Commission de propagande, il dit que ces deux intérêts sont incompatibles, et ne se rend pas responsable des conséquences des décisions qui seront prises.

Le Conseil décide de permettre au secrétaire

général de se retirer et de continuer l'ordre du jour.
Troisième Question — Caisse de solidarité et Compte
rendu de la C^{on} des fêtes - fête du 1^{er} avril 1925.

Boussin a repris sa place au Conseil et
Drouaud lui rend son mandat.

Boussin demande pour la caisse de solida-
rité des cachets et des convocations.

Les cachets et les convocations pour la
caisse de solidarité seront commandés par ^{le bureau de} cette caisse
et les frais supportés par elle. Le Conseil décide
que tout ce qui a rapport à la caisse de solidarité
devrait être géré par cette caisse et les frais sup-
portés par elle, mais soumis avant exécution à la
ratification du C^{on} d'administration du synd^{icat} dep^{uis}.
il conseil le bureau de la caisse d'orienter son action
suivant l'importance de ses ressources et en confor-
mité avec les statuts de la caisse de solidarité. Le
Bureau devra établir un rapport écrit qui sera lu
aux assemblées générales du syndicat dep^{uis} dans
un but de propagande pour cette caisse. En
outre le secrétaire général de la caisse devra s'attacher
à réunir ses adhérents ~~en~~ assemblée générale comme
l'indiquent les statuts de la caisse et de donner toutes
suggestions utiles au C^{on} d'administration du synd^{icat} dep^{uis}.
pour assurer la propagande et le tenir au courant
des événements.

Le Conseil d'administration charge le trésorier
de la caisse de déterminer le moment où la caisse
pourra commencer à distribuer les secours aux ad-
hérents en indiquant les ressources de la caisse.

Sur l'intervention de le Rec. trésorier général
de la caisse de solidarité. Le Conseil décide de ne
distribuer les secours qu'après la fête du 1^{er} avril
Commission des fêtes — Boussin donne sa démission

de président de cette commission pour la deuxième fois.
Des explications lui sont demandées sur ses démissions
successives, démissions données sans motif que le C^{on}
comaisse. Le Conseil le met en demeure de fournir
ces explications.

Boussin se refuse à donner des explications
et se borne à maintenir sa démission.

Le Conseil insiste pour que ce camarade
maintienne son mandat ~~et~~ se refuse à accepter sa
démission tant qu'il n'aura pas donné de motif plan-
sible.

Boussin répond qu'il se moque de ce que le
Conseil lui maintienne son mandat, qu'il ne fera plus
aucune action dans cette commission.

Drouaud invite Boussin à continuer son
mandat et à placer l'intérêt de notre œuvre commune
qui est la création de la caisse de solidarité au-dessus des
rancunes personnelles et des divergences de vues, car il
suffit et du reste incontestable à en juger à l'at-
titude de ce camarade que la décision qu'il a prise
de donner sa démission n'a pour cause que les diver-
gences de vues que ce camarade a pu avoir avec
les autres membres de la C^{on} des fêtes.

Boussin dit que rien ne le décidera à reprendre
son mandat.

David Victor vice-président dit qu'il
tenait à honneur de ne pas susciter de malentendu
et qu'il aurait ^{peur} caché l'attitude de Boussin à la
C^{on} des fêtes si celui-ci avait consenti à maintenir son
mandat, avec toutefois l'espoir que ce camarade
tiendrait aussi à honneur de respecter dans l'avenir
ses précédentes déclarations à la dernière réunion du
C^{on} d'administration, mais puisqu'il voit que ce
camarade est vindicatif à un point de sacrifier

les intérêts de la cause pour sa satisfaction personnelle qu'il n'a plus d'égard à tenir à ce sujet et il cite les exactions dont ce camarade s'est rendu coupable par esprit de personnalité et de vengeance, ainsi que les propos par lui tenus et tendant à porter atteinte à la bonne marche de la fête elle-même.

Après un exposé de Drouaud où il démon-
tre qu'une telle attitude est blâmable à un moment où on a besoin de tout le dévouement et de toute la collaboration des camarades pour la réalisation de nos buts, le conseil vote une blâme par acclamation à Boussin et accepte sa démission.

David Victor est nommé président de la C^{iv} des fêtes.

Une permanence sera établie au café des sports place Bretagne sous les fenêtres de 18^e à 19^e pour recevoir le montant des carnets de tombola vendus et les lots.

Quatrième Question —. Compte rendu de la C^{iv} de prop^{de}.

La parole est donnée au camarade Drouaud rapporteur de cette commission, il lit la correspondance échangée avec la Fédération des services Publics, qui consiste en différentes demandes tendant à renseigner cette commission sur le groupement des cantonniers départementaux, demandes d'affiches passe-partout de journeaux, et d'insignes fédéraux.

Il lit le procès-verbal de la réunion de cette commission, du 30 janvier, où toutes les questions concernant la propagande ont été étudiées, il ressort de l'étude approfondie de cette commission, que la propagande est soumise à l'état de la caisse du syndicat dép^t, avec une caisse bien équilibrée, on peut entreprendre d'intensifier la propagande, avec une caisse pauvre

aucune action n'est possible.

Drouaud réagit au Conseil que les frais de propagande ont été supportés jusqu'ici par des militants délégués à cette commission, et que cet état de choses ne peut durer.

Beaumont dit que la commission a décidé de laisser au conseil d'ad^{mi} le soin de déterminer sous quelle forme et avec quels moyens la propagande serait faite dans l'avenir, et qu'en moment de cette discussion les délégués propagandistes devraient se retirer.

Drouaud demande si le C^{il} veut discuter la question telle qu'elle est posée et à l'unanimité ou en décide ainsi, les délégués Beaumont, Prouaud, Hachet, demandent à ce qu'on nomme un président et un secrétaire de séance de remplacement, le camarade Gendron et le camarade Daniel sont nommés président et secrétaire, les délégués suscités se retirent, et la discussion à lieu. Leur rentrée dans la salle, le conseil leur dit qu'il a été décidé à l'unanimité sur une proposition du camarade Gendron, que les sections syndicales devraient demander à leurs adhérents une souscription syndicale de 0.10 par membre et par mois pour constituer une caisse de propagande.

Drouaud dit que la propagande étant subordonnée à cette décision, elle se fera dans l'avenir avec les ressources qu'on attribuera à la C^{iv}.

Le Conseil à l'unanimité en décide ainsi.

Sixième Question — Ad^{mi} du syndicat départemental.

Drouaud demande la nomination d'une Commission de Contrôle composée de 1 membre par

section adopte!

Drouaud demande la création d'une bibliothèque en se faisant l'interprète du secrétaire général du syndicat dep. qui a dû s'excuser pour des motifs de force majeure plus haut cités.

Le Conseil décide de demander un local à la Bourse du travail de Nantes et de faire venir la Brochure "L'école du militant" pour premier volume de la bibliothèque.

Septième Question. — Revendications et divers.

Drouaud demande que le Conseil veuille bien manifester ses remerciements au camarade Peignon, du syndicat des tabacs, pour son dévouement à l'organisation de notre fête.

Le Conseil vote par acclamation ses remerciements à ce camarade.

Les sous-sections des égouts, du jardin des plantes et des sapeurs-pompiers de Nantes présentent des revendications qui sont adoptées à l'unanimité.

La séance est levée à 21^h 1/2 et la date de la prochaine réunion du Conseil d'administration fixée au samedi 21 mars 1925 à 17^h 1/2 au Café de la Glacière à Nantes.

Le président de séance
Drouaud

Le secrétaire de séance



Le secrétaire général du syndicat dep.
Guin

Séance du 21 Mars 1925

La séance est ouverte à 18^h

Le Camarade Drouaud fait remarquer qu'il serait équitable que la présidence des réunions du C. d'ad. soit aussi bien que des Assemblées générales soit accordée à tour de rôle aux délégués des différentes sections départementales. Le Conseil d'ad. est d'accord à l'unanimité des membres présents sur cette question et désormais on procédera ainsi.

La Présidence est offerte au Camarade Le Guével, secrétaire adjoint du synd. dep. à St. Nazaire, qui accepte.

Le Camarade Beaumard, archiviste du synd. dep. est nommé secrétaire de séance et le Camarade Couëtoux est nommé délégué à l'ordre.

On procède suivant la tradition à l'appel des membres du C. d'ad. et à la vérification des mandats.

On constate l'absence de plusieurs membres. Drouaud demande si ces membres se sont conformés à l'article 11 des statuts.

Le secrétaire général du synd. dep. indique les cas de force majeure qui ont obligé ces camarades à ne pas assister à cette réunion, il dit qu'il a le mandat de les représenter et de faire statutairement ce que le droit.

Un seul membre du C. d'ad. le Camarade Hacherel a donné sa démission par écrit et a rendu tous ses mandats à la suite de divergences de vues avec la section syndicale de Nantes; lecture de sa lettre de démission est donnée par le secrétaire général.

Le Conseil d'ad^{min} décide à l'unanimité
qui avant d'accepter la démission du Camarade
Thacherel, ~~est~~ ^{il est nécessaire de} faire une enquête sur les faits
qui ont motivé cette démission, et charge la
section syndicale de Nantes de déterminer la
suite qui il sera bon donner à cet événement.

Le Camarade Thacherel sera remplacé
momentanément dans ses mandats, et le
secrétaire général de la section syndicale de
Nantes fera le nécessaire pour le remplacer
momentanément dans son mandat de secrétaire
adjoint de cette section.

L'ordre du jour porte six Questions.

- 1^{re} Question. — Lecture du procès verbal de la dernière réunion.
- 2^e Question. — Lecture de la correspondance.
- 3^e Question. — Commission paritaire départementale.
- 4^e Question. — Organisation de la fête du 1^{er} avril.
- 5^e Question. — Cotisation et délégation régionales.
- 6^e Question. — Divers.

Première Question — Lecture du Procès verbal de la
dernière réunion.

La parole est donnée au Camarade
Drouaud pour la lecture du procès verbal, qui est
adopté à l'unanimité. — renvoi à la deuxième question.

Troisième Question — Commission paritaire
départementale.

La parole est donnée au secrétaire général
le Camarade Daviot Eugène, qui fait l'histo-
rique des démarches faites tant à la Préfecture
de Nantes, qu'à la Fédération des services Publics.

Le Conseil d'ad^{min} constate que le secrétaire
général n'a pu faire plus et sur une proposi-
tion du Camarade Drouaud le C^{on}seil d'ad^{min}
lui vote une motion de remerciements pour tout

le dévouement dont il a fait preuve au milieu de
tant de difficultés.

Le Conseil décide de même de poursuivre l'action
jusqu'à ce que l'on ait obtenu la C^{on}stitution
départementale et charge le secrétaire général de faire pour
le mieux pour que cette C^{on}stitution soit obtenue.

Deuxième Question — Lecture de la correspondance.
Le secrétaire général donne connaissance
de plusieurs lettres de demande à la 3^e Région
et de démarches pour la Constitution de la C^{on}
paritaire départementale.

Lecture d'une lettre de la 3^e Région demandant
à ce que le syndicat dép^l se mette à jour
des cotisations dues à la caisse régionale en
vertu d'une décision du Congrès Régional d'Angers.

Le secrétaire général explique que le
synd^l dép^l n'étant pas constitué à cette époque
qu'il juge que notre organisation n'est pas
liée par cette décision, mais les sections syndicales
c'est-à-dire les syndicats locaux peuvent
faire ce que bon leur semble à ce sujet.

Le C^{on}seil décide que le secrétaire général
devra répondre dans ce sens au délégué de
la 3^e Région Fédérale, et laisse libre les
sections syndicales de faire ce que bon leur
semble au sujet de la décision citée plus haut.

Une lettre a été envoyée au Maire
de Nantes pour le remercier du lot qu'il a
bien voulu donner au bénéfice de la bourse
gratuite qui sera tirée au cours du concert du
1^{er} avril.

Quatrième Question — Organisation de la fête
du 1^{er} avril 1922.

La parole est donnée au président

des fêtes, qui explique les décisions de sa C^{on} sur l'organisation de la fête du 1^{er} avril.

Le C^{on} d'ad^{on} ratifie à l'unanimité l'organisation de la fête du 1^{er} avril établie par la C^{on} des fêtes et manifeste par acclamations sous ses remerciements pour le dévouement de son président le camarade David Victor qui a eu à surmonter des difficultés sans nombre et a maintenu son mandat ~~malgré~~ ces difficultés et a réalisé parfaitement le but à atteindre.

Le C^{on} remercie sous les camarades délégués à la C^{on} des fêtes qui ont apporté tout leur concours ~~au~~ ^{leur} président.

Quatrième Question. — Lotisation et délégation Régionales. —

Cette question ayant été solutionnée à la lecture de la correspondance, le Conseil d'ad^{on} ne trouve rien à y ajouter.

Cinquième Question. — Divers. —

Le Camarade Drouaud rapporteur de la C^{on} de propagande, prend la parole pour dire que sa C^{on} a résolu de dire au C^{on} d'ad^{on} qu'aucune action de propagande n'a été faite. Il dit que le dernier Conseil d'ad^{on} du 3 février avait décidé de donner à cette C^{on} les moyens pécuniaires nécessaires pour remplir son mandat, il rappelle au C^{on} d'ad^{on} les déclarations qu'il a faites au nom de sa C^{on} et dit qu'il est impossible que cette C^{on} continue d'exister si on ne lui donne pas les ressources suffisantes.

Sur plusieurs interventions de camarades demandant le maintien ~~de cette commission~~ ^{de cette commission}



dans l'inaction jusqu'à ce que la caisse du synd^{icat} de j^{ur} soit capable de lui ~~en~~ donner un vote ^{des ressources nécessaires} est émis dans ce sens, à l'unanimité moins une voix.

Le Camarade Drouaud dit qu'il a trop à cœur d'exécuter les mandats dont il est investi, pour qu'il consente à garder son mandat à la C^{on} de propagande dans des conditions qui ne lui permettent plus de l'assumer et en conséquence donne sa démission.

Une motion est présentée par le secr^{étaire} général dans le sens suivant.

Le C^{on} d'ad^{on} ^{qui considérant que} la C^{on} de propagande nommée par le synd^{icat} des "Travailleurs Municipaux" de la ville de Nantes le 8 mai 1924 dans le but de porter la parole de la Fédération des Services Publics dans toutes les communes du département de la Loire-Inférieure et rechercher les moyens de faire fonctionner un syndicat départemental, a fait tout son devoir.

Par le dévouement et les sacrifices consentis des Camarades Drouaud et Beaumond délégués à cette commission, le syndicat départemental des Communes de la Loire-Inférieure a été créé et fonctionne avec tous les moyens nécessaires.

Desirant que la propagande ne perisse pas, en reconnaissant les bréviaires, le C^{on} d'ad^{on} s'engage à rechercher les moyens pour constituer une caisse de propagande dans le plus bref délai.

En attendant que cette caisse de propagande soit créée et fonctionnant, libéré de leur mandat les camarades Drouaud et

Beaumaré, et leur demande si le syndicat
départemental peut compter sur eux, dans l'avenir.
Ils remercient avec toute la gratitude
et toute la reconnaissance qui leur est due.

Le camarade Drouaud dit qu'il
n'a jamais été dans l'esprit des membres de l'Union
qui a cette œuvre de ne plus faire de propagande
mais seulement de demander les moyens de
faire cette propagande, le syndicat départemental peut donc compter
sur eux dans l'avenir.
La motion présentée par le Camarade
David Eugène secrétaire général est votée à l'unanimité.

Le Camarade Drouaud demande
que le ~~syndicat~~ emprunt de 500 f du syndicat départemental à
l'Union locale de Nantes soit remboursé pour
son prélèvement sur le bénéfice réalisé ~~pour~~ de
la fête du 7 avril, ce qui permettrait tout
de suite d'avoir de l'argent en caisse et de
hâter la création d'une caisse de propagande
acceptée à l'unanimité.

Le Président adresse toutes ses chaleureuses
félicitations au Camarade Gérard qui a vendu
un nombre important de carnets de tombola.
L'entrée à la fête sera gratuite pour ce camarade
et sa famille.

Plusieurs adhésions de cantonniers départemen-
taux sont parvenues au secrétaire général.

Le conseil décide qu'un syndicat des
cantonniers du département serait créé et puisque
les cantonniers adhérents se trouvent dans le secteur
de la section syndicale de Saint-Nazaire
charge le camarade Le Guével de constituer
ce syndicat, sous les renseignements et l'aide
nécessaire seront apportés au Camarade Le Guével

par le syndicat départemental pour lui permettre de
réaliser cette œuvre.

Le camarade Drouaud explique que par
le fait de l'adhésion des cantonniers départementaux
au syndicat départemental il sera nécessaire de changer le
titre du syndicat et de modifier quelques articles
des statuts.

Le Conseil décide qu'il sera statué sur
cette question à la prochaine réunion.

Une lettre a été envoyée au secrétaire
de l'Union locale des syndicats à la Bourse du
travail de Nantes pour lui demander si ce qu'un
local soit consenti à la Bourse du travail pour
le syndicat départemental de façon à pouvoir faire nos
réunions en ce lieu et créer une bibliothèque
approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et
personne n'ayant de nouvelles questions à
poser, la séance est levée à 9 h.

La date de la prochaine réunion est
fixée après la fête du 7 avril 1921.

Le Président de séance
Le Secrétaire de séance

Le secrétaire général du
syndicat départemental

Séance du 16 Mai 1925



La séance est ouverte à 17^h 30 sous la Présidence du camarade Hacherel, le camarade Faucheur est nommé secrétaire de séance et le camarade Couëtoux délégué à l'ordre.

On procède à l'appel des membres du conseil d'administration conformément à l'article 11 des statuts.

Pour des cas de force majeure sont excusés: les camarades Le Brech, Delhumeau, Raou, David Victor et Audellier.

Manque à l'appel, le secrétaire de la sous-section des employés de la mairie de Nantes. Le camarade Drouaud s'élève qu'à chaque réunion du conseil d'administration les absences sont nombreuses. Les camarades ont l'air de se désintéresser de l'action départementale, qui est cependant indispensable pour que le syndicalisme vive et soit fécond; dans notre département surtout, où il y a tout à faire pour faire comprendre et adopter l'idée du syndicat, le camarade Drouaud dit que s'il y a désintéressement réel, les camarades agissent contre leurs intérêts et contre l'intérêt de la classe ouvrière toute entière, la classe ouvrière doit être forte et puissante, sans quoi ce serait le retour au servage des temps féodaux pour qu'elle soit forte soyons dévoués.

Le camarade Beaumard demande un blâme pour les camarades ^{de Nantes} absents depuis plusieurs séances, ce qui est adopté, mais les camarades de St Nazaire ont toujours été représentés régulièrement conformément aux statuts.

Les membres du Conseil d'administration pour

St Nazaire sont représentés par le Camarade Gendron secrétaire du syndicat de cette ville qui est porteur d'un mandat régulier conforme aux statuts.

- l'ordre du jour porte six questions qui sont:
- 1^o Lecture du Procès verbal de la dernière réunion
 - 2^o de la correspondance et compte rendu financier.
 - 3^o Compte rendu de la fête du 2 avril 1925
 - 4^o Caisse de solidarité
 - 5^o Modifications au titre des statuts.
 - 6^o Divers.

Première Question. — La parole est donnée au camarade Drouaud pour la lecture du procès verbal de la dernière réunion, qui est adopté à l'unanimité.

Deuxième Question. — La parole est donnée au secrétaire général pour la lecture de la correspondance.

Une lettre de la Fédération des services Publics nous indiquant que le Congrès National fédéral se tiendra à Paris les 23, 24 et 25 Août 1925.

Le conseil d'administration examinera les différentes questions du Congrès aussitôt qu'elles nous seront soumises par la Fédération, et nommera les délégués devant assister au Congrès à la prochaine réunion du Conseil d'ad^{min}. adopté.

Le camarade Drouaud trouve que l'on prend trop facilement l'habitude d'expédier vivement toutes les questions, sans donner le temps à la discussion de se produire, il demande que l'on donne le temps aux délégués d'exposer leurs points de vue sur toutes les questions, pour exposer un point de vue il faut de la réflexion et du temps.

Le Conseil d'ad^{min} prend acte de cette déclaration, et décide qu'à l'avenir il sera laissé après chaque question soumise à son examen un laps de temps suffisant pour permettre aux délégués de

réfléchir et d'exposer leurs points de vue.
Le trésorier général s'étant fait excuser
pour un cas de force majeure, le compte rendu
financier est donné par le secrétaire général.

La caisse du syndicat départemental est riche
de 727^{fr} 50 dont 491^{fr} 50 en numéraires et
236^{fr} représentés par les cartes et timbres non
distribués. Sur ces 727^{fr} 50 il y a la dette à l'Union
locale des syndicats de Hautes qui se monte à 500^{fr}
remboursables le 1^{er} janvier 1926, si bien que
si nous devons rembourser l'Union locale, nous
n'aurions pas encore assez d'argent liquide.

Le secrétaire général dit qu'on ne peut
pas demander un gros effort financier au syndicat
prenant en considération l'état de la caisse, et
cependant notre trésorier général a trouvé le
moyen de faire face à la dure tâche qui lui a été
imposée, et malgré les dépenses énormes engagées
pour la création du synd^{icat} dep^{artemental} et de ses différents
services, ^{à cette date} du 16 Mai 1922 il a réussi à couvrir en
numéraires presque la totalité de l'emprunt de
500^{fr}.

Le Conseil d'ad^{min} vote par acclamations
toutes ses félicitations au Camarade Raou pour le
dévouement dont il a fait preuve.

Le secrétaire général demande au Conseil
d'ad^{min} si ce serait possible de rembourser les 500^{fr}
à l'Union locale de Hautes en prélevant cette somme
sur les bénéfices réalisés de la fête, comme il ^{à la précédente réunion} avait été décidé.

Les Camarades Drouaud et Beaumard
seraient de cet avis, dans le but de libérer tout
de suite le synd^{icat} dep^{artemental} d'une charge qui l'empêche
de prendre toute l'extension désirable; et comme
la caisse de solidarité ne pourra vivre qu'en tant

que le synd^{icat} dep^{artemental} vivra, il va de soi que les camarades
ont tout intérêt à faire vivre d'abord le synd^{icat} dep^{artemental}
qui doit assurer l'existence de la caisse de solidarité
et dans l'avenir la caisse du syndicat départemental
remboursera à la Caisse de solidarité les 500^{fr} prélevés,
soit par fractions, soit en totalité suivant qu'elle sera
plus ou moins riche.

Ce mode d'opérer est adopté à l'unanimité
et les 500^{fr} seront rendus à l'Union locale des
syndicats de Hautes, en prélevant cette somme sur les
bénéfices réalisés de la fête du 7 avril dernier, les deux
trésoriers du synd^{icat} dep^{artemental} et de la caisse de solidarité
feront le nécessaire, et plus tard alors que la
caisse du synd^{icat} dep^{artemental} sera en état, elle versera à
la caisse de solidarité par fractions ou en totalité
la somme de 500^{fr} plus haut citée.

Troisième Question — Le Camarade David Eugène
secrétaire général, donne le compte rendu de la fête
du 7 avril. Les recettes de la fête ont produit: 7.184^{fr} 58

Les dépenses s'élèvent à: 4.826^{fr} 78

Le bénéfice réalisé est: 2.357^{fr} 80

Le secrétaire général remercie tous les ca-
marades qui ont contribué à ce succès, la Commission
des fêtes, le Camarade Reigou des tabacs etc.

Le Camarade Drouaud demande à quelle ^{dépense}
la caisse de solidarité fonctionnera?

Le Camarade Gendron dit qu'à cet effet
ont dû consulter le secrétaire général de la caisse
de solidarité.

Drouaud dit que Roussin ^{ancien secrétaire général} a fait défaut
dans tous ses mandats et ne s'est pas contenté
de faire défaut, mais qu'il s'est employé par
des menées qu'il considère personnellement comme
une trahison envers la classe ouvrière, à porter atteinte

à l'organisation de la fête du 1^{er} avril et par sa participation à la caisse de solidarité. Drouaud dit que le syndicat a le devoir d'exclure de son sein un camarade qui a trahi la cause.

Cependant, par loyauté et pour respecter les traditions du syndicalisme, le camarade Drouaud demande qu'une enquête soit faite pour bien s'assurer, et avoir des preuves de l'action de Boussin, que son cas soit soumis à un référendum en assemblée générale pour fixer ~~ce cas de l'adhésion~~.

Les camarades Gendron et David Eugène disent qu'à leur point de vue, après avoir pris connaissance des différentes déclarations faites sur Boussin, qu'ils jugent que c'est suffisant pour établir qu'il y a trahison envers la classe ouvrière et demandent purement et simplement l'exclusion du syndicat déj. de Boussin. Le conseil d'ad. ^{voit} prononce l'exclusion de Boussin à l'unanimité. Cette exclusion sera lue en assemblée générale en indiquant les motifs.

Le Camarade Drouaud dit que le camarade Beaumard a été chargé d'assurer ^{momentanément} la gestion de la caisse de solidarité en remplacement de Boussin, en attendant qu'un secrétaire général soit nommé et demande si les camarades de Saint-Nazaire veulent proposer un candidat.

Le Camarade Gendron se fait l'interprète des camarades de Saint-Nazaire pour ~~se~~ maintenir le camarade Beaumard au poste de secrétaire général de la caisse de solidarité.

Le conseil ratifie le mandat du camarade Beaumard.

Le camarade Beaumard devra faire fonctionner la caisse de solidarité aussitôt que possible.

Quatrième Question — Le Bureau de la caisse de solidarité se trouve transformé comme suit:

Beaumard Lucien secrétaire général 1 rue du Maréchal Mantes
David Victor secrétaire adj. 18 rue Jean Jaurès Mantes
Le Brech trésorier général Caserne St. Clément Mantes

Delhumeau membre Caserne St. Clément Mantes
Bretaud membre Octroi St. Nazaire

Le camarade Beaumard sera tenu de faire la déclaration du nouveau Bureau aussitôt qu'il sera complet.

Cinquième Question — Le Camarade David Eugène dit que par le fait de l'adhésion au syndicat déj. des cantonniers du département, nous sommes obligés de changer le titre du syndicat et propose:

au lieu de: "Syndicat Départemental des employés et ouvriers Communaux de la Seine Inférieure"

Le ~~titre~~ ^{est}: "Syndicat Départemental du Personnel des services Publics de la Seine Inférieure"

Adopté à l'unanimité.

Le Camarade David est chargé de faire la déclaration officielle du nouveau titre, et de faire imprimer les statuts suivant les décisions antérieures mais avec le nouveau titre.

Sixième Question — Le Camarade Gendron demande que les communications soient parvenues à Saint-Nazaire au moins huit jours à l'avance. adopté.

Le Camarade Daniel demande que les délégués au Conseil d'ad. ^{voit} qui auront manqué trois ^{fois} consécutives aux séances sans motif valable soient rayés du Conseil d'ad. ^{voit}. adopté.

Le Camarade David Eugène demande à quelle date la réunion générale du syndicat déj. devra avoir lieu, le camarade Drouaud dit que

à son avis pour cette année une seule réunion générale est suffisante, et que la prochaine du conseil d'ad^{min} pourra fixer la date. il dit qu'à la prochaine réunion du conseil d'ad^{min} on devra aussi discuter la date à laquelle devra finir l'année syndicale. Adopté à l'unanimité.

Le Camarade Drouaud dit qu'à la prochaine réunion on devra discuter aussi sérieusement dans quel sens et avec quels moyens la propagande dép^{te} devra être assurée.

Plusieurs propositions sont faites, dont la principale, est la constitution d'une caisse de propagande, au moyen d'un arrangement entre les deux caisses, du synd^{icat} dép^{te} et de solidarité.

Cette question devra être examinée et discutée à la prochaine séance.

Aucune autre question ne se présentant à la discussion, la séance est levée à 20^h 45.

Le Président de séance

Le secrétaire de séance
Faustrel

Le secrétaire général du synd^{icat} dép^{te}

J. curé

Séance du 8 Août 1925

La séance est ouverte à 18^h sous la Présidence du Secrétaire Général du syndicat départemental.

Le Camarade Drouaud secrétaire adjoint est nommé secrétaire de séance.

Le Camarade Daniel, est nommé délégué à l'ordre.

On procède à l'appel des membres du Conseil d'ad^{min} qui sont au complet. Les camarades de St Nazaire sont représentés par le Camarade Gendron secrétaire général du syndicat de cette ville.

L'ordre du jour porte trois questions principales:

- 1^{re} Affaires d'Extrême Urgence
- 2^{de} Congrès National Fédéral
- 3^{de} Divers

La première question se divise en cinq points qui sont:

- 1^{re} Tirage de la tombola
- 2^{de} Lecture du procès verbal de la dernière réunion
- 3^{de} Lecture de la correspondance et Compte rendu financier.
- 4^{de} Date à laquelle finira l'année syndicale
- 5^{de} Moyens d'assurer la propagande dans le département.

1^{re} Question — Affaires d'Extrême Urgence — Tirage de la tombola.

Les lots restants, non réclamés de la tombola du 5 avril 1925, sont tirés entre les adhérents des différentes sections syndicales du département; pour opérer ce tirage, des billets ont été distribués aux adhérents conformément aux dispositions précédemment prises.

La distribution des lots tirés se fera à St Nazaire par les soins du camarade Gendron et à Nantes par les soins du secrétaire général de la caisse de solidarité.

Le tirage des lots terminé est adopté à l'unanimité des adhérents présents.

4^e Question — 2^e partie — Lecture du procès verbal de la dernière réunion.

La parole est donnée au camarade Drouaud pour la lecture du procès verbal de la dernière réunion.

Après lecture le procès verbal est adopté à l'unanimité.

3^e partie — Lecture de la correspondance et Compte rendu financier.

La parole est donnée au secrétaire général pour la lecture de la correspondance.

Plusieurs lettres avec la section syndicale de St Nazaire ayant trait à la propagande ont été échangées; il en résulte que deux réunions de propagande auront lieu, l'une à Nantes le 10 Août l'autre à St Nazaire le 11 du même mois avec le concours du secrétaire général de la Fédération des services Publics.

La parole est ensuite donnée au trésorier général du syndicat départemental pour le compte rendu financier.

Il y a en caisse à cette date 8 août 1925 715^{fr} 50, sept. cent. quinze francs cinquante centimes 150^{fr} cent cinquante francs de timbres, ce qui fait au total 865^{fr} 50 huit. cent. soixante cinq francs cinquante centimes.

Recettes	1889 ^{fr} 50
dépenses	1174 ^{fr}
reste	715 ^{fr} 50



frais de délégation pour St Nazaire 13^{fr} 20

715^{fr} 50
13^{fr} 20
702^{fr} 30

Total -- 852^{fr} 30
La caisse à ce jour huit cent cinquante deux francs trente cent.

Le compte rendu financier est adopté à l'unanimité.

1^e partie — Date à laquelle finira l'année syndicale.

La parole est donnée au camarade David Eugène secrétaire général, qui explique que l'année syndicale devrait finir à la même époque que l'année administrative, c'est-à-dire après l'époque des congrès.

Il propose la date du 1^{er} Octobre de chaque année.

Le Camarade Drouaud demande que si la proposition est adoptée, qu'elle soit applicable à tous les organismes du syndicat départemental, et qu'en conséquence les sections syndicales soient avisées.

Les deux propositions sont adoptées à l'unanimité. L'année syndicale finira pour tous les organismes du syndicat départemental le 1^{er} Octobre de chaque année.

5^e partie — Moyens d'assurer la propagande dans le département.

Le secrétaire général prend la parole pour dire que différentes propositions ont été faites au. sérieusement dans le but de constituer une caisse de propagande.

Nous avons le regret dit-il de constater que les différentes sections composant les syndicats locaux, et les syndicats locaux eux-mêmes, n'ont donné aucune suite aux propositions plus haut

cités, cependant que ces propositions leur ont été soumises, et constituent le point essentiel et vital du syndicat. ~~De~~ ce fait nous n'avons pour vu notre caisse de propagande indispensable à la vie de notre organisation; la commission de propagande n'existe plus, et même pour dire toute la vérité, car la vérité doit être dite, c'est d'ailleurs un devoir que je m'impose, dit le secrétaire général, les délégués à cette commission ont été désabusés par le désintéressement général sur cette question.

Le camarade Drouaud rapporteur de la Cui de propagande, fait au nom de cette Cui la déclaration suivante:

La Commission de propagande, nommée par le syndicat des "Travailleurs Municipaux" de la ville de Nantes le 6 mai 1924, ~~avec~~ ~~la~~ avec mission de porter la parole de la Fédération des services Publics dans toutes les communes du département et chercher par ce moyen, à créer un syndicat dép. des Communes dans la Loire Inférieure a rempli son mandat tel qu'il lui avait été tracé.

Le syndicat départemental a été créé, il vit et fonctionne régulièrement.

La Commission ^{de prop.} a continué à fonctionner pour le renouvellement de son mandat dans le syndicat dép. et avec mission d'assurer et d'entretenir la propagande dans le département.

Jusqu'à la date du 3 février 1929 la Cui de propagande avait puisé toutes ses ressources pécuniaires et assuré les frais que nécessitait la propagande, dans les ressources personnelles de ses membres, sacrifices librement consentis en raison de la pauvreté de la caisse du syndicat de Nantes.



Mais il a paru à la Cui de propagande, qu'il était inhumain de se désintéresser de ses moyens d'existence, et de confier ces moyens d'existence, aux seules ressources pécuniaires et personnelles de ses membres.

C'est pourquoi après en avoir saisi à plusieurs reprises le C. d'administration, lui demandant de prendre en considération les moyens d'existence de la commission de propagande, et de prendre une décision à ce sujet, la Commission de propagande a le regret de constater que les sections syndicales se sont complètement désintéressées de son sort et ont continué cependant à réclamer ses offices, il n'existe pas encore de caisse de propagande et il ne peut être fait d'activité de propagande sans ressource.

En conséquence remet son mandat définitivement, ainsi que son livre de procès-verbaux, entre les mains du secrétaire général du syndicat départemental.

Après quelques interventions, notamment celle du camarade Gendron délégué de St Nazaire regrettant ces événements, et demandant aux Camarades Drouaud et Beaumard de rester à la propagande.

Drouaud dit qu'il ne refusera pas de donner son concours en toutes occasions si on lui demande et qu'il affirme que ses camarades ont les mêmes intentions, qu'il ne demande aucun subside personnellement, mais que la protestation qu'il a faite au nom de la commission devait être faite pour la prospérité de l'organisation et que ce serait une grave erreur à son point de vue de continuer à ignorer les moyens d'assurer la propagande départementale.

Nous avons été décalqués par le désintéressement général en ce qui concerne notre C. de Drouand, mais cela ne veut pas dire que l'activité est morte en nous, et je me propose pour mon part de révéler ^{ici} des projets qui étaient chers et qui resteront chers à mes camarades et à moi-même et que la C. de propagande s'était imposée à mettre debout, tels que :

La formation de nouveaux militants par l'école syndicale.

La formation de nouveaux propagandistes pour l'organisation de réunions de sections et où ces nouveaux militants prendraient la parole.

La création d'une ciné-école syndicaliste municipale où les enfants seraient préparés ^{directement} aux fonctions municipales, et d'autres ^{nombreuses} questions toutes aussi intéressantes les unes que les autres car elles contribuent au même degré à l'émancipation des travailleurs de notre corporation, et à la libération du travail.

Après cet exposé le Conseil d'administration a déclaré à l'unanimité qu'il mettra tout en œuvre pour assurer l'existence d'une nouvelle C. de propagande qui sera créée dussitôt que possible.

2^e Question — Congrès National Fédéral.

Le C. d'administration décide d'envoyer un délégué au Congrès National. Le Camarade Daniel Eugène secrétaire général est nommé à l'unanimité et lui donne le mandat de proposer au Congrès d'envoyer une délégation au ministère de l'intérieur pour demander au ministre de bien vouloir envoyer une circulaire aux Préfets, obligeant les Préfets à constituer dans leur département une

commission paritaire départementale du coût de la vie partout où cette commission n'a pas été instituée en vertu de la circulaire Chautemps.

3^e Question — Divers.

Personne ne prenant la parole
La séance est levée à 21 heures.

Le Président de séance

Le secrétaire de séance

Le secrétaire gén. du synd. dép.

Séance du 22 septembre 1921

La séance est ouverte à 18^h sous la présidence du Camarade Maillé. Le camarade Beaumard est nommé secrétaire de séance et le camarade Drouand délégué à l'ordre.

Le Conseil est au complet à part les délégués de St Nazaire régulièrement excusés.

L'ordre du jour porte six questions :

- 1^{re} Lecture du procès verbal de la dernière réunion
- 2^{re} .. de la correspondance
- 3^{re} Compte rendu du Congrès National
- 4^{re} Grève des employés de banque
- 5^{re} Congrès Régional de Mans.
- 6^{re} Divers.

1^{re} Question — Lecture du procès verbal de la dernière réunion.

La parole est donnée au camarade Drouaud pour la lecture du procès verbal de la dernière réunion. Après lecture, le camarade David Eugène délégué au Congrès National de Paris, explique qu'il est intervenu auprès du secrétaire Fédéral, en vertu du mandat qui lui avait été confié par le conseil d'ad^{mi} du syndicat de demander au Congrès d'envoyer une délégation auprès du Ministre de l'Intérieur, pour lui demander d'envoyer une circulaire aux préfets des départements où une Commission paritaire du coût de la vie n'existe pas encore de procéder d'urgence à la constitution de telle Commission. Le secrétaire Fédéral a répondu au Camarade David, que la Fédération était intervenue dans ce sens au Ministère de l'Intérieur et que le Ministre avait répondu de lui signaler les départements où cette Commission n'existait pas et qu'ensuite il enverrait aux Préfets de ces départements la circulaire demandée.

Le C^{on} d'ad^{mi} ratifie la réponse du Camarade David, ainsi que le procès verbal et passe à l'ordre du jour.

2^e Question — Lecture de la correspondance.

La parole est donnée au Camarade David Eugène qui donne connaissance de plusieurs lettres échangées avec la section syndicale de Saint-Nazaire ainsi qu'avec la 3^e Région et la Fédération.

La section syndicale de Saint-Nazaire demande une indemnité de 50 ^{francs} pour couvrir les frais de réception du secrétaire Fédéral, pour la réunion de propagande ayant eu lieu dans cette ville le 11 Août 1925.

Le camarade Drouaud dit qu'il comprend que chaque réunion où les syndicats locaux reçoivent le concours du secrétaire Fédéral, entraîne à des frais



supplémentaires, cependant il ne faut pas oublier que ces frais ne sont pas obligatoires.

Il rappelle les décisions des différents congrès Nationaux fixant à un taux déterminé à chaque congrès, les indemnités allouées au secrétaire Fédéral pour ses déplacements de propagande dans toutes les villes de France. Ces indemnités fixées à chaque congrès sont prises sur le budget de la Fédération, qui est formé lui-même, des cotisations des syndicats adhérents.

En acquiesçant au désir de la section syndicale de Saint-Nazaire, il arriverait ainsi que le syndicat départemental paierait les frais de propagande du 11 Août dernier, et que la Fédération serait bénéficiaire du déplacement du ^{camarade} Michaud à Nantes et à Saint-Nazaire aux dépens du syndicat départemental.

Ce serait ^{créer} un précédent, qui serait contraire à la bonne gestion du syndicat départemental et de la Fédération elle-même, allant à l'encontre des décisions des Congrès Nationaux. Aussi au point de vue du Camarade Drouaud, les camarades de Saint-Nazaire ne manqueraient pas de se ranger à cet avis, en ce qui concerne la propagande Nationale.

Pour la propagande départementale il ne peut en être ainsi, car les statuts du syndicat départemental prévoient les dépenses pour toutes actions, concernant le syndicat, il va de soi que toute action de propagande entreprise par le syndicat départemental, ce syndicat devra en supporter les frais. Le camarade Drouaud défend la commission de propagande qui doit fonctionner avec des moyens lui assurant son existence. ^{Le camarade David Eugène} dit à ce sujet que le nerf de la guerre c'est l'argent, que s'il n'a jamais été dans l'esprit de l'Administration du syndicat départemental de

trésorier sans solution de continuité, qu'il faut toutfois avoir une caisse solide permettant de faire face à l'avenir et assurer les services indispensables du syndicat.

Il faut aussi que les camarades se rendent compte et comprennent que notre jeune organisation a fait un effort surhumain pour se libérer des charges qu'elle avait en naissant, debts dont le total montait à plus de 1000 l'aujourd'hui entièrement libérés.

Il voit la propagande départementale pour le moment dans ce sens.

Il résulte des démarches qu'il a faites, qu'il doit avoir sous peu la liste des communes du dépt où il y a ~~des~~ secrétaires de mairies de carrière et un personnel municipal. Etant en possession de cette liste, on pourra faire de la propagande en envoyant à ces employés municipaux, des journaux, des tracts et des invitations pour assister aux réunions syndicales, leur faisant connaître par ces moyens le syndicat départemental, et les y intéressant; dans l'intervalle de ce temps, nous pourrions peut-être reconstituer la propagande par le fonctionnement de l'ancienne commission, si les sections syndicales nous aident dans notre effort.

Le C. d'ad. approuve à l'unanimité les déclarations des camarades David Eugène et Drouaud. Le camarade Drouaud est délégué pour se rendre auprès du délégué de St. Nazaire au Congrès de l'Union départementale des syndicats de la Loire-Inférieure à la Bourse du Travail de Nantes, le dimanche 27 septembre, et lui expliquer de vive voix les présentes décisions.

Le camarade David Eugène donne ensuite

connaissance d'une autre lettre de la section syndicale de Saint-Nazaire demandant que le syndicat départemental preme sur sa caisse la somme de 100^{fr} pour la donner aux employés de banque en grève, cette somme répartie moitié à Saint-Nazaire moitié à Nantes.

Le camarade David Eugène dit qu'il est partisan de ce point de vue de venir en aide précisément aux employés de banque en grève, il croit que la somme de cent francs n'est pas exagérée, mais il ne voit pas la répartition de cette somme comme la section syndicale de Saint-Nazaire.

Il propose de donner cent francs au Comité départemental de grève et de le charger de répartir cette somme au prorata du nombre des grévistes dans chaque ville.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité. La cinquième question de l'ordre du jour se trouvant résolue par cette décision le C. d'ad. décide qu'arrivé à cette question, on passera à la 6^e question.

Cinquième question — Compte rendu du Congrès de Paris.

Le camarade David Eugène rend compte de son mandat au Congrès National.

Il dit qu'il s'est aperçu de la nécessité pour un grand centre comme Nantes, d'être le centre d'une région fédérale, il rappelle à ce sujet les difficultés que nous avons pour assurer notre propagande. Il dit qu'il est nécessaire pour Nantes, Saint-Nazaire, Vannes, Lorient, La Roche-sur-Yon, Angers etc... d'avoir une propagande assidue, ces grands centres en sont dépourvus parceque la 3^e Région fédérale est surchargée.

Une région fédérale ayant son siège à Nantes, donnerait satisfaction à nos camarades des villes plus haut citées, et nous donnerait la ressource d'avoir un délégué au Comité National.

Les camarades Drouaud et Beaumais sont de cet avis et proposent d'émettre un vœu dans ce sens au Congrès régional du Mans.

Adopté à l'unanimité.

Le vœu à émettre au Congrès du Mans sera présenté dans ce sens:

Afin de donner plus d'ampleur et plus d'action ^{systématique} dans le département de la Loire-Inférieure et les départements limitrophes, afin de décongestionner la 3^e Région Fédérale surchargée par le fait des difficultés géographiques, afin de porter plus efficacement la parole de la F. S. P. dans les grands centres comme Nantes, Lorient, La Rochelle, sur ceux qui ignorent l'action de notre fédération, le syndicat des services publics de la Loire-Inférieure demande au Congrès de bien vouloir ^{faire} ~~présenter~~ le vœu qu'il ^{lui} présente pour l'obtention d'une Région Fédérale ayant son siège à Nantes, et comprenant les dép^{ts} de la Loire-Inférieure, du Morbihan, de la Vendée et du Maine et Loire.

1^{re} Question — Congrès Régional du Mans.

Le syndicat départemental enverra un délégué à ce Congrès.

Le camarade David Eugène a été nommé à l'unanimité.

Il reçoit le mandat d'émettre un vœu comme il est indiqué à la 3^e Question.

2^e Question — Divers.

Aucun Camarade ne demandant la parole

la séance est levée à 21 H.

Le président de séance

Le secrétaire de séance

J. Beaumais

p. le secrétaire général

Le secrétaire général du syndicat départemental.

J. Mouille

Séance du 8 Octobre 1925

La séance est ouverte à 18^h sous la présidence du Camarade David Eugène secrétaire général. Le Camarade Drouaud est nommé secrétaire de séance.

Après l'appel nominal des Camarades délégués au C. N. d'adⁱⁿ les Camarades Paon trésorier général et Bessier sont excusés.

L'ordre du jour porte six questions:

1^{re} Lecture du procès-verbal de la dernière réunion.

2^{re} " de la Correspondance

3^{re} Compte rendu du Congrès du Mans.

4^{re} " Financiers

5^{re} Fin de l'année syndicale renouvel^l du bureau

6^{re} Divers.

1^{re} Question — Lecture du Procès-verbal de la dernière réunion.

La parole est donnée au Camarade Drouaud qui lit toutes les questions intéressantes discutées au

est d'ad^{resser} et contenues dans les procès-verbaux des réunions ayant eu lieu dans le cours de l'année 1929, c'est-à-dire depuis la création du syndicat dép^{artemental}, notamment en ce qui concerne la C^{aisse} provinciale dép^{artementale} et la C^{aisse} de propagande.

Après la lecture de la 5^{ème} partie du procès-verbal de la séance du 8 Août 1929, intitulée "Moyens d'assurer la propagande dans le département", le Camarade Le Guével de St Nazaire, intervient pour dire que le syndicat de Saint-Nazaire avait fait le nécessaire en rapport avec la décision prise à ce sujet par le C^{onseil} d'ad^{resser} du 3 février 1929 et que les adhérents de son syndicat avaient versé la somme de 0^{fr}.25 par mois et par membre comme prévu, pour constituer une Caisse de propagande, mais voyant que le syndicat de Nantes n'avait pas fait le même effort, les 0^{fr}.25 versés ont été remboursés aux adhérents du syndicat de St Nazaire.

Le Camarade Le Guével demande à ce que son intervention soit inscrite au procès-verbal, ce qui est adopté.

Le Camarade Drouaud lit ensuite le procès-verbal de la dernière réunion qui est adoptée.

2^{ème} Question. — Lecture de la Correspondance. La parole est donnée au secrétaire général qui lit plusieurs lettres échangées avec la section syndicale de St Nazaire.

Les Camarades Gendron et Le Guével demandent que la subvention de 50^{fr} demandée au syndicat départemental par leur syndicat afin de couvrir les frais occasionnés par la venue de Michard à Saint-Nazaire, leur soit accordée.

Après les explications du Camarade Drouaud situant nettement la distinction que l'on doit faire

entre la propagande Nationale assurée par le secrétaire général de la Fédération, ou un délégué mandaté par elle d'une part. La propagande départementale assurée par un Camarade délégué du syndicat départemental et régulièrement mandaté d'autre part, ainsi que la propagande locale laissée à la bonne volonté et aux soins des camarades dévoués des syndicats locaux. Le Camarade Drouaud rappelle les décisions des différents Congrès réglant cette question. La propagande faite à Saint-Nazaire le 11 Août fut essentiellement Nationale et les frais devaient être entièrement couverts par la Fédération.

Le Conseil approuve la demande de St Nazaire plus haut citée.

Mais il décide que dans l'avenir toute propagande assurée par des délégués du syndicat départemental régulièrement mandatés à la suite d'une demande officielle de délégation, les frais de voyage et de déplacements, les tracts, les affiches et les journaux ^{nécessaires à la tenue de propagande} seront supportés entièrement par la caisse du syndicat départemental.

3^{ème} Question. — Compte rendu du Congrès du Mans.

Le secrétaire général rend compte de son mandat à ce Congrès.

Il dit qu'il a déposé un vœu tendant à ce qu'une Région fédérale soit créée, ayant son siège à Nantes, conformément au mandat qui lui avait été donné.

Cette question sera soumise à l'examen du Comité National fédéral.

Le Conseil d'ad^{resser} remercie le Camarade David Eugène, et ratifie l'exécution de son mandat.

1^{ère} Question — Compte rendu financier
La parole est donnée au secrétaire général, mandaté
par le bureau général qui est excusé.

Recettes	8860 ^{fr} 50
dépenses	1728 ^{fr}
reste	7132 ^{fr} 50

Cinq cents francs ont été rendus à l'union
locale des syndicats de Nantes et cent francs donnés
pour les grévistes des banques.

500 ^{fr}
100 ^{fr}
600 ^{fr}

Total

Une subvention a été accordée
par l'administration municipale nantaise pour
le Congrès de Revallois-Ferret qui s'élève à 205^{fr}

Il y a donc en caisse à ce jour timbres et
Cartes Comptés: $7132,50 + 205 - 600 = 737,50$
sept cent trente sept francs cinquante centimes.

Le Conseil d'ad^{min} approuve la gestion et
les Comptes du Trésorier.

2^{ème} Question — Fin de l'année syndicale
Renouvellement du Bureau.

Le Camarade Drouaud dit qu'il est logique
et raisonnable que le syndicat départemental
soit géré par Saint-Nazaire pendant l'année
1926.

Les Camarades de Saint-Nazaire voudraient
que le bureau sortant reste.

Mais après plusieurs explications des cama-
rades David, Bugère, Drouaud, Mouille, Faucheur
il est décidé que les sections syndicales seraient consul-
tées à ce sujet dans le plus bref délai afin que
la situation soit rétablie et équilibrée.

Le Conseil d'ad^{min} se prononce ensuite à

l'unanimité pour que le syndicat départemental
soit géré par Saint-Nazaire pendant l'année 1926.
Les Camarades de Saint-Nazaire devront
donc constituer un bureau et se tenir prêts à
toute éventualité.

3^{ème} Question — Divers.

Personne n'ayant à proposer quelque
chose la séance est levée à 20^h 30.



Le Président de séance

Le secrétaire de séance

J. Prouaud

Le secrétaire général du synd^{icat} dép^{artemental}

Consultation des sections syndicales
pour le lieu de gestion du syndicat départ^{emental}!

Nantes — Assemblée générale du 22 Octobre 1925

La section syndicale s'est prononcée à l'unanimité
pour que le syndicat dép^{artemental} soit géré par Saint-Nazaire
et mandate les Camarades Drouaud et Beaumard
délégues par le syndicat dép^{artemental} pour assister à la réunion
générale ^{des confédérés dép^{artementaux}} du 27 courant à la Bourse du travail de
Saint-Nazaire pour inviter le secrétaire général
du syndicat de St-Nazaire à prendre toute ini-
tiative utile pour la nomination ^{nommage} du Bureau du
syndicat départemental à Saint-Nazaire.

Leur donne le mandat de dire au secré-
taire général du syndicat de Saint-Nazaire qu'il

est indispensable que le nouveau bureau du synd. dep. fonctionne dans le plus bref délai afin que les services soient assurés, et que la situation soit établie.

Remercie le bureau sortant du long effort qu'il a fourni pour assurer l'œuvre fondamentale du synd. dep. Le secrétaire général.

Saint-Nazaire — Assemblée générale du 8 Novembre 1925

Le Syndicat des b. et env. Municipaux de St Nazaire, devant le refus des camarades Nantais de garder le siège du Syndicat Départemental à Nantes, décidant le transfert du siège à St Nazaire 45 Rue Villars Martini à la Bourse du Travail.

Guichon est nommé Secrétaire G.

Le Synd. : : ordif.

Guichon : : pour Nantes

Bourel : : trésorier p.

André : : adif.

Beiticher : : archiviste.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11 h 30

Le Secrétaire G.

Guichon



Reunion du 21 Novembre 1925

Le camarade David est nommé comme Président et le camarade Bourel comme Secrétaire.

David donne lecture de correspondances échangées entre Saint-Nazaire et Nantes. (accepté)

Une discussion s'engage pour savoir s'il y a lieu de mettre un trésorier adjoint à Nantes, le camarade David dit que ce n'est pas le lieu et tout le monde se range à son idée.

Guichon prend possession des archives.

Bourel prend possession de la caisse, et quelques explications sont données par David car Gaon le trésorier est absent. par crainte de mauvais temps.

Cercue par Robert la commission de contrôle rég. lièrement couronnée bien par son absence, et le camarade Bourel propose de voter une blague qui est acceptée.

Le camarade Brouaud devant rester secrétaire adjoint, refuse à cette réunion ce poste pour motif exact, le camarade Guichon accepte le poste en remplacement de Brouaud.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures.

Le Secrétaire G.

Guichon



Réunion du 20 Décembre 1925 à Igeux

Council d'ad. du syn. départ. à la h. Breuil & Nejoine

Le camarade Gagnon de Nantes est nommé président de séance et le camarade Le Guivel de St Nazaire secrétaire.

Étaient présents: Touchoux et Gagnon de Nantes, Le Guivel, Rutécher, Bannal et Gendron de St Nazaire, le camarade Gardet de St Nazaire absent.

Gendron donne lecture du procès verbal du dernier conseil d'administration qui est adopté; ainsi que la correspondance.

Caisse de Solidarité.

Le camarade Touchoux fait un compte rendu de la dite caisse l'avoir monté à 3535^f. Il a été décidé que chaque syndicat fera le nécessaire pour que tout syndiqué en fasse partie pour l'année 1926.

Un second agent a été donné à un camarade Noutais étant malade (soit 50^f); cette somme ayant été prise sur la caisse de Solidarité. cette question renvoyée à l'ordre du jour du prochain Council d'ad. pour plus amples renseignements et pour régularisation.

Caisse syn. Dept.

Le camarade Touchoux demande qu'en cas de décès d'un membre du syn. Dept. la moitié de la couronne soit payée par le synd. départemental et l'autre moitié par le syndicat possédant le camarade décédé. (adopté)

Le prix envisagé pour l'achat d'une couronne est de 100^f. (donc 50^f par chaque syndicat.)

Le prix étant produit à Nantes et la couronne étant de 90^f le camarade Bannal rembourse 10^f soit la moitié au nom du syndicat départemental.

Fête 1926.

Le camarade Noutais voudrait qu'une fête soit mise sur pied à St Nazaire; un vu de faire la caisse de Solidarité le camarade Nejoine veut de recueillir pour la mettre debout.

Propagande

Le camarade Bannal propose de faire insérer un article dans la presse; pour faire appel auprès de tous les camarades des syndicats de toute la petite commune, après lecture de cet article il est décidé de le faire insérer.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 10 heures 40.

Le secrétaire Général.

Touchoux



Reunion du 28 Juin 1926
à 9 heures à la Bourse du Travail.

Le conseil d'administration du syndicat Dept.
s'est réuni à la Bourse du Travail de St Nazaire à
9 heures du matin.

Etaient présents Houdaille représentant Nantes
Bancel et Gendreau de St Nazaire et Laffi des cantonniers.
Le camarade Gardi. Butiche. Le journal de St Nazaire
et Laffi des cantonniers étaient absents.

Le camarade Houdaille est nommé président de
la section et Gendreau secrétaire.

Gendreau donne lecture du procès verbal qui est adopté.
Correspondance. une lettre venant de la région au sujet
de versement de 0.10 par membre à 1500 francs.
on sachant par exemple et pour que Laffi
avait versé, le camarade Houdaille est chargé
de demander ce versement à Nantes, et aussitôt
le camarade Bancel fera le nécessaire pour se
mettre à jour avec la région.

Boutiques si ces versements sont fait par chaque
syndicat il faudra une entente entre tous les
syndicats du Dept. de façon qu'il soit le
syndicat Départemental qui règle avec la région.
Caisse solidarité.

Le camarade Bancel demande si ce que Bannaud
pour une réunion de bureau le plus tôt possible de
façon que la caisse fonctionne dans de bonnes
conditions.

Le camarade Houdaille fera le nécessaire
auprès de Bannaud.

Gendreau demande à Laffi les cantonniers
de bien vouloir faire le nécessaire auprès
des camarades cantonniers.

Houdaille demande si ce que Laffi



de la caisse de solidarité soit fixé, ce qui rapporte-
rait (voir art. 10^{er}), le conseil d'ad. vote donc le
placement de cet argent.

Le secteur local vient faire partie de la caisse de
solidarité soit 169 membres.

Le synd. de St Nazaire n'a seulement que 23 adhérents
mais le nombre va grossir d'un quelques jours.

Commission provinciale Dept.

Gendreau demande au délégué Luthais, de voir
le camarade Laffi le plus tôt possible en vue de faire les
statuts après que Laffi de Laffi a demandé
la constitution de la Commission provinciale Dept.

- Divers -

Util du service de laup étant décidé le syndicat
Dept. aura donc une intervention à verser pour la
commune.

L'ordre du jour étant épuisé la
séance est levée à 10 heures



Le secrétaire Gendreau

Réunion du 12 Juin 1926 -



Le Conseil d'administration du syndicat Départemental s'est réuni à la Bourse du Travail de Saint-Nazaire à 18 heures.

Étaient présents : Robert de Nantes, Moniaud de Quimper, Toullaud et Soffi des cantonniers vicinaux et départementaux.

Bornel, Lesquer, Penne, Couder, Gauduel -

Le Guével et Genot pour Saint-Nazaire.

Manquants : Guinaud, Berthe, Fardif, Breteche.

Genot est nommé président de séance, et Le Guével secrétaire.

Procs verbal.

La lecture du procès verbal de la dernière réunion est donnée et adoptée, tout en demandant au camarade Toullaud de faire le nécessaire au sein de leur syndicat au sujet de la Caisse de Solidarité.

Correspondance.

Le Conseil d'ad. remercie vivement le camarade Moniaud de Quimper pour les renseignements envoyés par lui pour la constitution de la Commission paritaire Départementale.

D'après les renseignements fournis par Moniaud, Genot a envoyé une lettre au préfet, lui demandant la constitution de cette commission.

Lecture est donnée de la lettre envoyée au préfet et la réponse du préfet.

Commission paritaire Départementale

Le préfet demande 3 délégués du syndicat pour cette commission, il est décidé de nommer le Délégué lorsque le syndicat représente 4 catégories.

En conséquence Genot envoie une lettre au préfet, avec les 4 titulaires et 3 suppléants, et le

procès verbal de la réunion.

Le camarade Daniel de Nantes est désigné comme titulaire

Le Darn suppléant

. Bornel - St Nazaire - titulaire

. Le Guével suppléant

. Toullaud cantonniers titulaire

. Bourmeau suppléant

. Moniaud secrétaire paritaire départemental titulaire.

Compte Rendu financier.

Le camarade Bornel donne le compte rendu financier qui est accepté à l'unanimité.

Le Conseil d'administration félicite le bureau pour sa bonne gestion, et remarque que le syndicat prospère de jour en jour et qui prouve la discipline qui existe au syndicat.

Propagande.

Le Guével demande si Darnaud et Bannaud maintiennent toujours leur démission de membres à la propagande, si la démission est maintenue, il faudra que les camarades de Nantes désignent deux autres camarades à leur place. Pour St Nazaire Bannaud et Le Guével sont désignés à la propagande, toutefois le secrétaire Genot devra élaborer un programme, en commun accord avec eux.

Toullaud, Lesquer et Soffi des cantonniers sont désignés comme membres à la propagande.

Réunion Générale

Genot demande qu'une réunion générale du syndicat Départemental ait lieu le plus tôt possible et cela un dimanche, et demande le concours de deux camarades Nantais. Les questions à cette réunion seraient au sujet de la Caisse de Solidarité et le bien être que peut avoir le syndicat Départemental.

Divers

Un appel dans la presse sera fait aux camarades non syndiqués, et aux camarades ignorant les syndicats.

de façon à leur faire connaître qu'une Commission
paritaire départementale est en constitution, et le
lieu et qu'elle peut avoir: tels qu'icelle de traitement
congé, retraite etc. --

L'ordre du jour étant épuisé la séance est
levée à 10 heures.

Le secrétaire D.

Leclercq



Réunion du 28 août 1926

à 17 h 30 à la Bourse du Travail de St Nazaire.

Présents. Robert Nante. Monionot Caucière. Veillard et Laffé
des constructeurs. Jendron. Lejeune. Bonnel. Lemaire. Lemaire
Bertho St Nazaire.

absents. Jendron. Bertho St Nazaire.

Jendron est nommé président de séance. et donne lecture
du procès verbal de la dernière réunion qui est adopté.

Jendron donne lecture des lettres envoyées au Préfet en vue de la
Constitution de la Commission paritaire, et il donne lecture des
réponses.

Après une discussion on procède par. Monionot. Robert.
Bonnel. Lejeune et Jendron il est décidé qu'une lettre sera
envoyée au Préfet et qu'un délai de 8 jours lui sera accordé
pour le délai, le nécessaire sera fait auprès de la Fédération.

Le camarade Le Breck de Nantes est désigné en remplacement
de Deviot démissionnaire comme délégué titulaire à la
Commission paritaire.

Jendron donne lecture d'une lettre du travailleur en vue de lui
accorder une subvention. Bonnel propose d'envoyer une lettre
en disant qu'en principe une subvention est accordée, mais la
somme ne pourra être fixée qu'à la fin de l'année au moment
du Compte Rendu financier.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à
19 heures 30

Le secrétaire

Leclercq



Réunion du 30 octobre 1926.
à la Bourse du Travail de St. Nazaire à 17 h 30

Était présent : Gendron-Bernol. Lequel s'excuse pour St. Nazaire
d'après le règlement des cantonniers.

Le camarade Marinard était malade s'il est fait excuser
Pour l'autre aucun délégué

à St. Nazaire il manquait le camarade - Lesques - et Berthé
non excusés et le camarade Guinard - Berthé et Gauduel excusés
La séance est ouverte à 6 heures.

Gendron donne lecture du procès verbal de la dernière
réunion qui est adoptée à l'unanimité.

1^{re} Bala correspondance qui elle aussi est adoptée.

2^{de} Question : Désignation du délégué à la région - Gendron
ne pouvant s'absenter de St. Nazaire, ainsi que le prévoit
le Camarade Bernol accepte le mandat qui lui
est confié.

Bernol toutefois accepte ; mais il regrette qu'aucun
délégué de Nantes ne soit venu à cette réunion qui tout
de même était très intéressante.

Le Guirel propose différentes motions, Gendron sur certains n'est
pas d'accord avec lui ainsi que Bernol ; en fin tout
le monde se rallie sur ce point.

Le camarade Bernol va à Rennes avec toute la
confiance du Conseil d'éd. et agit pour le bien être
de tout.

Bernol il faudra intervenir sur plusieurs points :

- 1^{re} Commission pénitentiaire Départementale
- 2^{de} Journée de 8 heures
- 3^{de} Attirer l'attention pour le camarade cantonniers
et montrer le rôle important que joue le groupe Delhommeau.

Pour le renouvellement du bureau : aucun délégué de Nantes
étant présent. Il est décidé que le bureau du syndicat Dept.
retourne à St. Nazaire, et que le renouvellement du bureau

aurait lieu fin probalement le 5 décembre 1926 ; car le Camarade
Gendron étant licencié il lui faut absolument décider avant
la fin de l'année.

Sur la question des personnes demandant la preuve
la séance est levée à 19 heures.



Gendron

Réunion du 19 décembre 1926, Bourse du Travail de
Saint-Nazaire

La séance est ouverte à 8 h 15 par le camarade Le Guirel,
secrétaire adjoint, remplaçant Gendron, empêché.

Le camarade Le Guirel est nommé président de séance,
le camarade Bernol, secrétaire, et le camarade Caudal,
délégué à l'ordre.

Sont absents : les camarades Guinard, Berthé, Gauduel et
le délégué du Syndicat des Travailleurs municipaux de Nantes, non
excusés et le camarade Bretecher, excusé.

Le camarade Le Guirel lit le procès-verbal de la dernière réunion
qui est approuvé.

Le camarade Bernol fait seulement remarquer que, depuis cette
dernière réunion, il a reçu les caisses du camarade Robert, secrétaire
du Syndicat des Travailleurs municipaux de Nantes.

Le camarade Le Guirel donne connaissance 1^{re} de la circulaire qui a
été adressée aux secrétaires de mairie du département 2^{de} d'un avis
paru dans plusieurs journaux destiné à toucher les travailleurs com-
munaux non syndiqués ; 3^{de} d'un 2^{de} avis destiné aux cantonniers
municipaux et départementaux non syndiqués. Sans observations.

Le camarade Le Guirel fait part des demandes d'adhésion
qui ont été reçues ; elles émanent 1^{re} des secrétaires de mairie
suivants : Gaudet, Le Bonnier ; Davis, P. Julien de Comelles ;
Dupont, P. Kien, Rely ; Töretthaus, P. Delastin ; Tachon, Mauro ;
Raguideau et Benard, Verton ; Tominier, Aruon ; Chauvat, Vinas.

qui ont fait des demandes individuelles ; 2° de M. M. Courant et Baillançais, secrétaires de mairie à Brest et Guéméné Penfar, M. M. Moirand, commis à la mairie de Lorient et M. G. Guérin, surveillants d'école maternelle à Lorient, présents par notre camarade Chomard. Tous les camarades précités ont adhéré à l'unanimité.

Le camarade Moirand propose l'adhésion d'un garde champêtre, celle-ci est remise jusqu'à ce que nous ayons un avis favorable de la Fédération.

Le camarade Bomal fait part des demandes de renseignements qu'il a reçues des secrétaires de mairie de Grignac et Tainbois, le premier a promis son adhésion et celles de plusieurs collègues, quant au second, il a promis son adhésion personnelle.

Il est ensuite procédé au renouvellement du bureau :

Les camarades ^{suivants} sont élus, pour un an :

Secrétaire genl : Bomal Raymond

Trésorier genl : Mandin Louis

Secrétaire adjt : Le Guével Gustave

Trésorier adjt : Caudal Hubert

Archiviste : Bretecher Fern

Un mandat de secrétaire adjt est réservé à un syndiqué nantais, il appartiendra à nos camarades ^{de Nantes} de procéder à sa désignation.

Le camarade Bomal fait le compte rendu financier du 1^{er} janvier 1926. Le montant de la caisse est de 1451^{fr} 50 (cartes et timbres compris) Le compte rendu financier est approuvé.

Le camarade Bomal fait connaître que la commission paritaire départementale a été réunie le 18 novembre. En qualité de délégué et aussi de membre du bureau chargé spécialement de la question, il rend compte des décisions prises à la réunion précitée et aussi des projets actuellement à l'étude et il souligne tout particulièrement le travail accompli par notre camarade Moirand.

L'absence de nos camarades nantais ne permet pas la mise au point des questions en suspens, aussi le camarade Bomal devra-t-il s'entendre avec les camarades Lebrech et Beaumais, délégués des municipalités de Nantes, Moirand, des secrétaires de mairie professionnels

et Vaillant des cantonniers, en vue d'une réunion dans laquelle seront discutées toutes les questions à défendre au sein de la commission paritaire, où la tâche de chaque délégué sera définie et les revendications groupées avant d'être présentées définitivement.

Le camarade Moirand donne connaissance de la lettre qu'il a reçue de M. Ledoux, celui-ci lui fait connaître que son travail est terminé et il l'invite à se rendre à Nantes où il sera présent jusqu'au 6 janvier, afin de s'entendre avec lui.

Le camarade Bomal fait connaître qu'une invitation avait été ^{faite} par le camarade Robert aux membres du bureau du syndicat départemental, afin d'assister à la réunion de propagande organisée à Nantes, avec le concours du camarade Michaud, secrétaire fédéral.

Un avis paru dans la presse annonce la réunion pour le 21 décembre, cependant aucun avis officiel n'est parvenu au bureau. Il est décidé que le camarade Bomal devra télégraphier au camarade Robert pour lui demander confirmation de la venue du secrétaire fédéral, et, par ailleurs, les camarades Bomal, Mandin, Le Guével, Moirand et Vaillant sont désignés pour assister à la réunion de propagande. Ils iront à Nantes, aux frais du syndicat départemental, ils feront leur possible pour avoir une entrevue avec le camarade Michaud et les camarades de Nantes, délégués à la commission paritaire, afin de s'entretenir de toutes les questions revendicatives. Le camarade Moirand pourra, ensuite, demander un rendez-vous à M. Ledoux.

Le syndicat de nos camarades cantonniers étant rendu à l'état squelettique, le camarade Bomal préconise l'impression de tracts qui pourraient être transmis par l'intermédiaire de nos camarades secrétaires de mairie adhérents ou par tout autre moyen permettant de toucher utilement les cantonniers du département. La constitution de sous-sections pourra être envisagée et le camarade Bomal demande les statuts du syndicat des cantonniers afin de voir s'il n'y a pas lieu de les modifier, le camarade Vaillant lui les remettra et la question sera étudiée. Les tracts seront mis à l'impression en janvier si l'état de la caisse le permet.

Les relations avec les adhérents isolés deviennent plus étroites en raison

de la constitution de la Commission paritaire et les frais de correspondance étant plus élevés, il est décidé de porter leur cotisation à 2^{fr} par mois. Le camarade Le Guével demande s'il n'y aurait pas lieu de prévoir un droit d'entrée, la question est finalement repoussée en raison de l'augmentation du coût de la carte confédérale fixée à 2^{fr} pour 1924, ce qui porte la première cotisation à 4^{fr}.

Le camarade Bomal rappelle une lettre du Conseil d'Administration du journal "le Travailleur" relative à une demande de publication mensuelle. Il est décidé, sur la proposition du camarade Le Guével, de verser une somme de 50^{fr} payable en janvier, à titre de subvention renouvelable.

Le camarade Bomal fait le compte rendu de la réunion du Comité régional à laquelle il assistait comme délégué du département. Aucune observation n'est faite. Un exemplaire du compte rendu sera classé dans les archives du Syndicat.

Il est décidé de faire la réunion générale trimestrielle, le 9 janvier, à la Bourse du Travail de St Nazaire.

Aucun camarade ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures trente.

Le Président de séance,

J. Lejeune



Secrétaire général et secrétaire de séance

Ruy

Réunion des délégués à la Commission paritaire du 23 janvier 1924

La séance est ouverte à 8 heures 30 par le camarade Bomal, secrétaire et délégué à la Commission paritaire.

Sont présents : Moineau, Beaumais et Vaillant titulaires, Le Guével, Robert et Bourmaux, suppléants.

Absents excusés : Lebrun, titulaire et Pion, suppléant.

Absent non excusé : Ravilly, suppléant.

Les questions à l'ordre du jour sont :

1^{re} Examen des projets à soumettre à la prochaine réunion de la Commission paritaire;

2^{re} Répartition du travail entre les délégués

3^{re} Choix d'une date pour la réunion à la Préfecture.

1^{re} question... Le camarade Moineau a la parole pour l'exposé de son rapport concernant ses discussions avec M. Ledoux, délégué des maires; il fait part du compte rendu de ce dernier ainsi que de ses propositions. Après discussion il est décidé d'accepter le projet Ledoux dans les parties suivantes:

1^{re} Traitement fixe des secrétaires de mairie professionnels basé sur le chiffre de 3^{fr} par tête d'habitant.

2^{re} Indemnité de résidence de 600, 900 ou 1200^{fr} selon le nombre d'habitants et à partir de 5.001 seulement.

3^{re} Charges de familles égales à celles accordées aux fonctionnaires de l'Etat, cette dernière indemnité a d'ailleurs été admise sans réserves à la dernière réunion de la Commission paritaire, à la Préfecture.

4^{re} Indemnité de clerc de vi égale à 13 % du traitement attribué dans les mêmes conditions que celle concernant les fonctionnaires de l'Etat.

5^{re} Allocation de 100^{fr} pour les employés titulaires de la mairie communale.

6^{re} Fixation de la nouvelle échelle avec effet au 1^{er} janvier 1924.

La Commission repousse les propositions de M. Ledoux relatives aux secrétaires de mairie non professionnels et décide de proposer un traitement de base de 800^{fr} plus 2^{fr} par tête d'habitant jusqu'à 1000 et 1^{fr} 50 au

nécessaire. L'augmentation sera de 300^f tous les 4 ans.

Beaumont fait connaître qu'il prépare un projet de traitements pour tout le personnel non titularisé du département, il propose de présenter un projet de stabilité pour les employés et ouvriers occupés à titre permanent qui ne bénéficient pas encore des dispositions de la loi du 23 octobre 1919. Il est approuvé.

Bornal déclare qu'il y aurait lieu de prévoir une échelle de traitements pour les gardes champêtres. Le traitement est fixé à 7.000^f plus les indemnités prévues à l'échelle Lédoux et Monnier, et applicable aux gardes dormant tout leur temps à la commune. Une échelle dégressive sera établie pour ceux appartenant aux communes de moindre importance.

Beaumont propose l'adoption d'un vœu qui sera présenté à la prochaine réunion de la Commission à la Préfecture, en vue de demander que la division de la Commission paritaire soient appliquées obligatoirement par les communes, il est approuvé.

Bornal fait connaître le projet d'échelle de traitements concernant les cantonniers et chefs cantonniers; établi d'accord avec Vaillant et les membres de son syndicat, ce projet est adopté.

Bornal présente ensuite le projet de règlement qui a été établi pour les employés et ouvriers des ^{communes de} 5.000 habitants, ce projet est approuvé. Un projet de règlement établi par M. Lédoux et transmis à Monnier, ne répondant pas aux aspirations du personnel, est repoussé dans son entier.

2^e Question. Le travail est réparti entre les délégués et chacun accepte la tâche qui lui est confiée, en voici le résumé:

Secrétaires et employés de mairie et garde champêtres, échelle de traitements établie par Monnier.

Personnel ouvrier et employé permanent non titularisé et auxiliaire, échelle de traitements établie par Beaumont.

Projet de règlement pour le personnel des communes de moins de 5.000 habitants établi par Bornal.

Echelle de traitements des cantonniers vicinaux et départementaux établie par Bornal avec le concours de Vaillant.

Il reste entendu que si chaque délégué défend le projet dont il a charge, ses camarades seront solidaires et tous se soutiendront mutuellement.

3^e Question. Il est décidé que tous les projets seront transmis, en double exemplaire, à Bornal, celui-ci en enverra une copie au Préfet et lui demandant la réunion de la Commission paritaire. Chaque délégué devant faire diligence, la réunion pourra avoir lieu dans le courant de février, soit à l'expiration des trois mois, la demande sera faite dans ce sens, au Préfet.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures.



Le Secrétaire,

Ruom

Reunion du Conseil d'Administration du 23 ^{janvier} ~~decembre~~ 1927
à la Bourse du Travail de Saint-Nazaire

La séance est ouverte à 10 heures, par le camarade Bomal, secrétaire.

Sont présents : Robert et Beaumard, du Syndicat des Travailleurs Municipaux de Nantes, Vaillant et Bourmann, du Syndicat des Contonniers, Monnier, secrétaire de mairie, Le Guével, Mandry et Guichon, du Syndicat des Municipaux de St-Nazaire.

Absents excusés : Guimard, Coudal et Bretecher, du Syndicat des Municipaux de St-Nazaire.

Absents non excusés : Saffré, du Syndicat des Contonniers, Lévêque et Bertho, du Syndicat des Municipaux de St-Nazaire.

Beaumard est nommé président de séance et Le Guével, comme 1^{er} ordre, secrétaire de séance.

Les questions à l'ordre du jour sont les suivantes :

- 1^{re} Lecture du procès-verbal de la dernière réunion
- 2^e Lecture de la correspondance
- 3^e Compte rendu de l'action syndicale
- 4^e Action de la Commission paritaire
- 5^e Cause de solidarité (dissolution et répartition des fonds)
- 6^e Questions diverses.

Les questions sont discutées dans l'ordre, savoir :

1^{re} Question. - Bomal donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté sans observations.

2^e Question. - Bomal donne lecture de la correspondance reçue depuis la dernière réunion, elle se compose de :

- 1^{re} Lettre au maire de St-Nazaire, du 22 déc. 1926, lui faisant connaître la composition du bureau.
- 2^e Lettre à Michaud du 22 déc. 1926, pour le même motif que ci-dessus.
- 3^e Lettre à Chauvat, secrétaire de mairie de Varades du 23 déc. 1926, répondant à une demande de renseignements. Le camarade a donné son adhésion.
- 4^e Lettre à Brossier, secrétaire de mairie à Ancenis, répondant à

une demande de renseignements. (Lettre du 23 déc. 1926)

5^e Lettre à Monnier du 23 déc. 1926, au sujet de questions paritaires.

6^e Lettres à Ravilly (Inde) et Marigny (Main) au sujet des élections et de la réunion du 2 janvier. (Lettre du 23 déc. 1926)

7^e Lettre à Coupel du 23 déc. 1926, au sujet de la réunion du 2 janvier et du renouvellement du bureau.

8^e Lettre à Robert du 24 déc. au sujet de la cause de solidarité et de la réunion du 2 janv.

9^e Lettre à Vaillant du 26 déc. au sujet de la réunion du 2 janv.

10^e Lettre de Chauvat, secrétaire de mairie à Varades, dormant son adhésion

11^e Lettre de Yousseau, secrétaire de mairie instituteur à Luzangé, ^{du 19 déc.} au sujet de son adhésion possible et réponse du 29 déc.

12^e Lettre de Monnier, du 24 déc. et réponse du 30 déc. au sujet de questions paritaires et de la réunion du 2 janv.

13^e Lettre de Robert du 2 janv. apportant ses excuses et celles de Brouaud pour n'avoir pu assister à la réunion du même jour.

14^e Lettre de Géric, secrétaire de mairie à Bourgneuf en Retz, ^{du 31.} dormant son adhésion, le camarade s'étant absenté de son admission le 5 janv.

15^e Lettre à Robert du 3 janv. au sujet de la cause de solidarité et d'une réunion des délégués paritaires

16^e Lettre au secrétaire de la mairie de Font-Château ^{du 4 janv.} répondant à une demande de renseignements du 14 déc.

17^e Lettre à Robert du 14 janv. au sujet de la réunion de ce jour.

18^e Lettres à Coupel et Michaud, leur adressant une copie du compte rendu moral de l'année 1926.

Aucune observation n'est faite à la suite de la lecture de la correspondance.

3^e Question. - Bomal rend compte de la délégation à Nantes le 21 déc. avec Mandry et Vaillant, afin d'assister à la réunion de propagande organisée avec la concours de Michaud. Il exprime sa satisfaction d'avoir constaté la bonne réussite de cette réunion et remercie les camarades nantais de leur réception cordiale.

Bomal donne connaissance du procès-verbal de la réunion du 2 janv. adressé à Michaut le 7 du même mois, ainsi que de l'avis qu'il a fait paraître dans la presse le 7-1-24. Il n'est fait aucune observation.

4^e Question. - Bomal rend compte des décisions prises par les délégués du personnel à la Commission paritaire. Les décisions transmises au procès-verbal précédent sont approuvées sans réserves.

5^e Question. - Beaumais rappelle comme la cause de solidarité a été constituée, son but et les résultats acquis. Il fait connaître le peu d'empressement apporté par les syndiqués pour y adhérer et démontre son inutilité au point de vue départemental.

Robert préconise la transformation en caisse de secours local et fait connaître que des souscriptions ont toujours eu succès alors les demandes de cotisations manuelles restent sans effet.

Il est décidé de supprimer la caisse de solidarité départementale et le soin est laissé aux organisations de constituer ou non constituées, des caisses de secours locaux.

Sur la proposition de Le Guével, il est décidé de partager les fonds qui seront disponibles après la fête organisée à Nantes le 30 janvier, au prorata du nombre d'adhérents. Lebrech et Mandin s'occupent du règlement des comptes.

6^e Question. - Bomal rappelle l'art. 15 des statuts qui dit que la Commission de contrôle devra être composée de deux délégués par syndicat et demande l'avis de ses camarades. Beaumais dit qu'en observant cette disposition statutaire, cela occasionnerait des frais de déplacement inutiles pour la cause, ainsi est-il décidé que la Commission comprendra deux membres seulement, choisis au sein du syndicat des Municipaux nantais.

Robert fait connaître que des femmes ayant demandé leur adhésion au syndicat, à Nantes, les cotisations de celles-ci ont été réduites de moitié. Bomal répond que la question n'a été posée à St Nazaire et qu'elle ne se pose pour le moment, aucune femme n'étant syndiquée.

Personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11^h 30.
Le Président de séance, Le Secrétaire, Le Secrétaire,
T. Le point.

Réunion du Conseil d'Administration du 7 mai 1924

Les membres du Conseil d'Administration du Syndicat départemental se sont réunis à la Bourse du Travail de Saint-Nazaire, le 7 mai 1924.

La séance est ouverte à dix huit heures trente par le camarade Bomal, Secrétaire :

Sont présents : Robert, du Syndicat des Municipaux de Nantes, Vaillant, Raffri et Lemerle, du Syndicat des Souterrains, Mandin, Le Guével, Bertho et Bomal, du Syndicat des Municipaux de St Nazaire.

Absents excusés : Moisant, Secrétaire de Chaire, et Guimard, du Syndicat des Municipaux de St Nazaire.

Sont excusés : Caudal, Bretche, Leresque et Guibo, du Syndicat des Municipaux de St Nazaire.

Mandin est nommé Président et Robert, Secrétaire de séance.

Les questions sont mises en discussion dans l'ordre de leur inscription.
1^{re} Lecture des procès-verbaux de la dernière réunion.

Les p. v. de la réunion du 23 janvier 1924 sont approuvés sans observations.

2^e Lecture de la correspondance.

Bomal donne connaissance des demandes de renseignements reçues de la Fédération, des camarades Robert (Nantes) Raquin (Nantes), Dupont (St Pierre et Retz), Inchi (Bretagne), Guibo (St Nicolas de Redon) ainsi que des réponses qui ont été faites.

Il fait part d'une lettre adressée au Secrétaire de la mairie de Pomichet, afin de signaler l'action du syndicat et de la Commission paritaire départementale.

Il dit avoir reçu les demandes d'adhésion suivantes :

Secrétaires de mairie : Guibo Georges, St Nicolas de Redon, Martin, Olivier, Rouge, Le Gall Sébastien, La Montagne, Gérard Ernest, Brignac, M^{me} V^{te} Roulemaire, Cordemais, Alis H. Vert y ordre, Durand Eugène, Paimbault et Cornus Henri, St Malo de Guéroc.

Employés et ouvriers - M^{me} Debray Marie, employée à la mairie de

Brignac, Darnet Auguste, cantonnier à Brignac; Pinaudeau Edouard, garde champêtre à la Montagne et Coquenlorge Pierre, garde champêtre à St Vézey Retz.

Seuls, les deux gardes champêtres n'ont pas payé leur cotisations. Aucune observation n'est faite sur la correspondance.

3^e Commission paritaire départementale.

Bornal fait connaître le travail qui a été fait depuis la dernière réunion.

Les projets à discuter ont été transmis au Préfet le 5 février 1924 mais par lettre du 4, ce dernier convoquait les délégués à la réunion qui a eu lieu le 18. A cette réunion furent adoptés le rapport de M. Lédoux, maire de Dornac, et le projet d'échelle de traitements pour les secrétaires et employés de mairie professionnels et non professionnels. Les projets d'échelles de traitements des gardes champêtres et des cantonniers ne furent pas discutés; toutefois, en ce qui concerne ces derniers, furent votés le principe de l'allocation d'une indemnité de bicyclette qui n'était allouée qu'aux chefs cantonniers et l'attribution par les communes, aux cantonniers vicinaux retraités d'un complément de pension égal à celui versé par le département aux cantonniers départementaux, soit 1440^f. Le projet d'échelle de traitements des ouvriers, présenté par Beaumard, n'a pu être discuté en raison de l'absence des maires de Nantes et St Nazaire. Un règlement applicable au personnel des communes de moins de 5.000 habitants a été adopté.

Le résultat des travaux de la Commission a été transmis à la presse pour être inséré.

Par une circulaire que les camarades présents s'accordent à trouver peu énergique, le Préfet a transmis aux maires, le rapport Lédoux et l'échelle de traitements adoptée. Bien que mentionné au 3^e paragraphe de la dite circulaire, le règlement n'est pas joint.

Et la suite d'un échange de correspondance, Monnier a été chargé de se renseigner au sujet des manquements constatés ^{par la} les décisions prises au sujet des cantonniers.

Il résulte du rapport de Monnier qu'aucun note n'existe dans le dossier de la Préfecture et que le Préfet n'a pas donné d'insouciance.

tion à un chef de bureau, M. Chabot, et en une grande confusion, ainsi un parfait désordre.

De cet état de choses se confirme la nécessité de désigner un secrétaire de séance qui serait choisi de préférence parmi les délégués du personnel.

Il est décidé d'écrire au Préfet en lui demandant la réunion de la Commission et la mise à l'ordre du jour des projets qui n'ont pas été discutés. Il y a lieu de l'inviter à recommander aux maires d'assister à cette réunion qui doit être sérieuse et raisonner des questions importantes à discuter.

De plus les délégués auront pour mission de signaler l'opposition de certains maires et leur hostilité à l'égard de la Commission paritaire.

Dans cet ordre d'idées, Bornal donne connaissance de la correspondance échangée avec Robert et Michaut au sujet du maire de Nantes qui a déclaré qu'il n'accepterait pas les décisions de la Commission. Le Syndicat est en outre saisi d'une réclamation du camarade Lormus, de St Malo de Guernac auquel le maire n'a pas voulu accorder le traitement adopté par la Commission. Il est décidé de remettre ces deux cas à la prochaine réunion paritaire.

Bornal donne lecture des lettres adressées à M. Blanche, conseiller général du canton de St Nazaire, au sujet des traitements et retraites des cantonniers vicinaux et départementaux.

La discussion sur la question concernant la Commission paritaire départementale se termine par l'approbation du projet de la lettre destinée au Préfet.

4^e Cotisation des femmes.

Bornal fait part d'une proposition du camarade Lebech, trésorier du Syndicat de Nantes, concernant une diminution de moitié sur la cotisation des femmes. Le Guivel fait ressortir que cette diminution ne peut être consentie que localement. Robert n'a reçu aucun mandat à ce sujet, il approuve cependant la proposition Le Guivel qui est adoptée à l'unanimité.

5^e Propagande.

Bornal fait part de la correspondance échangée avec Delhommeau, secrétaire du syndicat autonome des cantonniers. Il rend compte de l'absence

qui a eu lieu à Nantes avec trois délégués des cantonniers et à laquelle assistaient Robert, Vuillant et Bormal. L'adhésion des cantonniers à la C. G. L. a été votée, il ne reste plus qu'à s'entendre sur la façon dont ils vont se entre et aussi sur le montant des cotisations. Une difficulté se présente pour les cantonniers des routes nationales qui, étant fonctionnaires de l'Etat, ne peuvent être admis parmi nous.

La Fédération, consultée, a répondu que le classement définitif des professions ne se fera qu'après l'ouverture de juillet, époque à laquelle les fonctionnaires seront admis définitivement. C'est alors que chaque profession entrera dans la Fédération respective.

En conséquence, il est décidé d'écrire à Delhoumeau que la situation actuelle nous commande d'attendre, c'est pourquoi nous n'assistons pas à leur réunion de Conseil d'Administration du 15 mai. Toutefois, si les cantonniers vicinaux et départementaux veulent entrer dès maintenant au Syndicat, nous sommes disposés à les admettre et prêts, s'il y a lieu, à désigner un ou plusieurs camarades qui viendraient exposer notre programme au cours d'une réunion générale.

Bormal démontre les difficultés éprouvées par ailleurs pour toucher nos camarades des communes, une réunion de propagande ne réunirait, autour de nous, que trois ou quatre auditeurs, s'il en avait, s'en faire. Le secrétaire dit qu'il envoie, chaque mois, à différents secrétaires de mairie, les journaux disponibles, espérant, de cette façon, diffuser l'action syndicale et provoquer des adhésions. Il est approuvé.

Enfin, il fait part d'une proposition de Morel, délégué régional adjoint, rapportée par notre camarade Allanet. Morel a déclaré être tout disposé à venir à une réunion de propagande dans le département. Les secrétaires des syndicats de Nantes et St Nazaire consulteront leur organisation locale et se mettront d'accord, s'il y a lieu, pour solliciter le concours de Morel.

6. Questions diverses...

Bormal fait part des demandes d'adhésion émanant de secrétaires de mairie instituteurs. Conformément aux indications de Michaud, il a répondu à ces camarades qu'ils ne pourraient être admis dans notre syndicat attendu qu'il y a une Fédération de C. M. L. ayant pour

secrétaire, André, à Pont St Hilaire (din)

Votre lettre a été envoyée à M. Guichet, qui, paraît-il, est secrétaire du groupement des C. M. L. en Loire-Inférieure, il n'a pas été reçu de réponse.

Il est décidé d'écrire au camarade André en vue de lui faire part des demandes d'adhésion reçues.

Le camarade Guichet, secrétaire de mairie à St Nicolas de Redon, sollicitant un emploi à Nantes ou dans les environs, Bormal en fait part aux membres du Conseil, à toutes fins utiles. Robert en parlera à Davis et Paon.

Bormal donne connaissance d'une note de la mairie de Nantes concernant l'éducation professionnelle des employés municipaux. Les cours ne pouvant être suivis que par ceux ayant une permission d'au moins un mois, les secrétaires de mairie n'en ont pas la possibilité. Le secrétaire propose de porter la question des congés devant la Commission paritaire, il est approuvé.

Bormal fait connaître qu'un cartel des services publics, auquel adhère notre Fédération, a été constitué à Paris et il rappelle que la Fédération invite les organismes locaux à provoquer la constitution de cartels dans les villes où il est possible de le faire.

Robert fait savoir qu'un cartel vient d'être constitué en Loire-Inférieure, le syndicat des municipaux de Nantes y a adhéré à la suite d'une lettre reçue de la Fédération, datée du 30 avril. Un comité provisoire a été désigné et une manifestation contre la tenue du monopole des allumettes doit avoir lieu demain à Nantes.

Devant la surprise des membres du Conseil, Robert donne lecture de la lettre de la Fédération, il pensait que nous en avions une semblable, aussi n'a-t-il pas eu besoin nous en faire part, toutefois, il a signalé, à la réunion constitutive du cartel, que les municipaux avaient un syndicat départemental.

Il est décidé de donner mandat à Robert pour représenter le Syndicat départemental à la manifestation du lendemain et l'inscrire officiellement sur la liste des organisations ayant donné leur adhésion au cartel.

La séance est levée à 10 heures.

Le Président de séance,

Le Secrétaire de séance,

Secrétaire du Syndicat



Réunion du Conseil d'Administration du 24 juillet 1927

La séance est ouverte à neuf heures quarante cinq par le camarade Bomal, secrétaire :

Étaient présents : Mandin et Bomal, des Municipaux de St Nazaire, Robert, des Municipaux de Nantes, Tailland et Saffri, des Cantonniers et Monnier, secrétaire de mairie.

Absents excusés : Le Guével, Cambal, Brelches, Lénegre, Guich, Guimard et Bertho, des Municipaux de St Nazaire et Lemerle, des Cantonniers.

Les camarades Robert et Tailland sont nommés : le premier, président, le second, secrétaire de séance.

Les questions à l'ordre du jour sont les suivantes :

1. Lecture du dernier procès-verbal;
2. Lecture de la correspondance;
3. Rapports moral et financier;
4. Congrès régional et fédéral
 - a) Examen des ordres du jour
 - b) Désignation des délégués
5. Commission paritaire départementale - Revendications à présenter.
6. Questions diverses.

1^{re} Question - Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 7 mai 1927 est approuvé sans observations.

2^e Question - Le secrétaire fait part des demandes d'adhésion des camarades Bouchaud, secrétaire de mairie à St Herblain et Gerice, secrétaire de mairie à Bourgneuf en Rez.

Le secrétaire de la mairie de la Chapelle Brune Mer et le garde champêtre de Couëron ont donné leur adhésion mais n'ont versé aucune cotisation. Monnier fait connaître que le garde champêtre de Couëron est tout disposé à effectuer ses versements.

Le secrétaire donne connaissance de la correspondance échangée au sujet de la réunion de propagande projetée avec le concours de Morel, délégué régional adjoint. Cette réunion sera fixée après le congrès.

Il donne lecture des lettres écrites relativement à l'adhésion

des cantonniers appartenant au syndicat autonome des chefs cantonniers et cantonniers de France et d'Algérie. Il résulte qu'il y a lieu d'attendre le congrès confédéral où doit se décider l'adhésion des fonctionnaires afin de savoir à quelle Fédération appartiendront les cantonniers.

Le secrétaire fait part de la correspondance qu'il a échangée avec le secrétaire du syndicat national des Secrétaires de mairie instituteurs. Le Service doit s'occuper de la constitution d'une section syndicale de S. M. I. dans la Loire-Inférieure.

Lecture est donnée d'une lettre du camarade Robert relative à l'adhésion du syndicat départemental au cartel confédéral des Services Publics de la Loire-Inférieure. Il donne connaissance d'une circulaire de la Fédération concernant la formation des dits cartels.

Sur proposition de Robert, il est décidé de demander la désignation d'un représentant des communaux dans le bureau du cartel. Le délégué sera choisi à Nantes et proposé lors de la prochaine réunion à laquelle les syndicats seront convoqués.

3^e Question - Le secrétaire donne lecture du rapport moral établi pour le premier semestre 1927. Le rapport est approuvé et le secrétaire félicite pour son travail.

Robert propose l'organisation d'un vin d'honneur afin de rendre hommage à l'action du secrétaire. Celui-ci remercie ses camarades pour ce geste amical mais il ne le croit pas nécessaire attendu qu'il n'a fait que remplir le mandat qui lui a été confié, ce que tout autre eût fait à sa place. Il est cependant passé outre et Robert s'occupera de cette petite manifestation qui aura lieu à Nantes.

Robert propose ensuite la mise à l'impression du rapport moral en vue de l'expédier aux Secrétaires de mairie du département. Monnier soutient cette proposition et le bureau est mandaté dans ce sens.

Mandin fait ensuite le compte-rendu financier. L'état de la caisse est très satisfaisant, l'excédent de recettes se monte à la somme de : 1990^{fr} 60 (cartes et timbres compris). Le trésorier reçoit des félicitations pour sa bonne gestion et est associé au secrétaire en vue du vin d'honneur qui sera offert.

Sur demande de Robert, une copie du rapport financier sera adressée

au syndicat de Nantes.

4. Question. Le secrétaire donne lecture de la circulaire du Bureau régional au sujet du congrès qui aura lieu à Brest, les 14 et 15 août 1927.

Il est désigné comme délégué et reçoit le mandat de protester contre la non distribution du rapport moral qui, de ce fait, ne peut être discuté.

Il devra y suivre attentivement la lecture et prendre la parole sur tous les points pouvant prêter à observation. Il se mettra d'accord avec Robert, délégué de Nantes, en vue de reprendre la question de délimitation de la région déjà discutée par Davis au congrès du Mans, en 1925 et par Bonnal, au comité régional du 7 novembre 1926. Pour les autres questions, le secrétaire devra voter conformément aux aspirations qui se sont dégagées des diverses réunions de notre organisation.

Le secrétaire fait part de la circulaire adressée par la Fédération au sujet du congrès fédéral qui aura lieu à Boulogne les 8, 9 et 10 septembre 1927. Il est de nouveau désigné pour assister à ce congrès et reçoit mandat de voter pour le mieux, en s'inspirant toujours des idées de nos mandants.

5. Question. Le secrétaire donne connaissance de la correspondance échangée au sujet de la Commission paritaire, ainsi que des décisions prises à la réunion du 14 mai 1927.

Il signale l'obstruction faite par un certain nombre de maires - quelques-uns se sont réunis à Vieux et à Séez, d'autres à Pornic, tous ne semblent pas favorables aux projets adoptés. Il y aura lieu de défendre énergiquement les avantages obtenus, si la question se pose devant la Commission et persévérer en vue de démontrer aux maires qu'ils ont intérêt à s'entourer de collaborateurs dévoués et qu'ils doivent, par suite, appliquer les décisions justifiées de la Commission paritaire.

Deux réclamations, émanant des secrétaires de mairie de Vitré et de St-Père en Retz, sont prises en considération, elles seront défendues lors de prochaine réunion.

Il est décidé de demander, suite ces deux réclamations, la mise à l'ordre du jour de la réunion de la Commission paritaire qui aura lieu à Nantes, le 22 août, des questions suivantes :

traitement des concierges et femmes de service des écoles (proposi-

sition Inouars)

Stabilité et traitement des couriers (proposition Beaumais)

Indemnités diverses aux cantonniers (proposition Vaillant)

6. Question. Le secrétaire demande la fixation des lieux et date de la prochaine réunion générale semestrielle. La majorité des adhérents isolés se trouvant plus près de Nantes que de St-Nazaire, il est décidé de faire la réunion dans cette première ville, à la Bourse du Travail, le 29 août 1927, ^{soit} après le congrès régional et la réunion de la Commission paritaire. Le vin d'honneur aura lieu le même jour.

Le secrétaire et le trésorier feront leur compte rendu moral et financier à St-Nazaire, aux adhérents du syndicat des municipaux, le 29 juillet, et aux cantonniers, le 31 juillet. Ils sont désignés du syndicat départemental pour assister à la réunion du 29 août, à Nantes.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures trente.

Le secrétaire,

Le Président de séance,

Le secrétaire de séance,



Réunion du Conseil d'Administration du 9 octobre 1927

La séance est ouverte à neuf heures quinze par le camarade Bonnal, secrétaire.

Sont présents : Inouars (Secrétaire de mairie) Vaillant et Duffré (cantonniers) Mandin, Bretcher, Guibo, Guimard (municipaux St-Nazaire)

Absents excusés : Robert (municipaux Nantes) Lemerle (cantonniers) Le Guével, Caudal, Lépouque, Bertho (municipaux St-Nazaire).

Les camarades Bretcher et Inouars sont nommés, le premier, Président, le deuxième, secrétaire de séance.

Les questions à l'ordre du jour sont les suivantes :

1. Lecture du procès-verbal

2° Correspondance

3° Comptes rendus des congrès fédéral et de l'U. D.

4° Application des décisions de congrès

5° Commission paritaire départementale

6° Questions diverses.

1° Question - Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 24 juillet 1927 est approuvé sans observation.

2° Question - Le secrétaire donne lecture des lettres suivantes :

1° Lettre à Michaux du 1° août pour l'envoi du compte rendu moral

2° Lettres de Robert des 30 juillet, 31 juillet et 1 août et réponses des 1° et 10 août, concernant une affaire du Service des Baux de Nantes et la désignation de membres au Conseil d'Administration du conseil confédéré des Services Publics de la Loire-Inférieure.

3° Lettre à Bretecher, secrétaire du conseil de la L. I. pour les mêmes questions que ci-dessus.

4° Avis pour la presse au sujet de l'affaire du Service des Baux de Nantes.

5° Lettre de Moirand transmettant une demande d'emploi de Secrétaire de mairie adressée au Préfet de la L. I. et envoyée par celui-ci.

6° Lettre de Gère, secrétaire de mairie à Bourgneuf s'excusant de ne pouvoir assister à la réunion générale du 28 août.

7° Lettre du 3 sept. à Michaux et Coupel pour envoi du compte rendu de la Commission paritaire du 22 août.

8° Lettre du 26 sept. à Chouet lui faisant part du renvoi des réunions de propagande projetées pour octobre.

3° Question - Le secrétaire donne lecture des comptes rendus des congrès fédéral des 8, 9 et 10 sept. et de l'U. D. du 21 sept.

Aucune observation n'est faite.

4° Question - Le secrétaire donne lecture d'un ordre du jour destiné aux Présidents du Conseil et Ministres de l'Intérieur - à transmettre par l'intermédiaire du Préfet - et d'un projet de lettre devant être envoyé aux Sénateurs et députés du département, relativement au retard apporté dans le vote des lois de stabilité, de garantie des situations acquises et de retraites.

Les projets sont approuvés sans observation.

5° Question - Le secrétaire donne lecture du compte rendu de la réunion de la Commission paritaire du 22 août 1927 transmis par la Préfecture.

Il fait connaître que l'ordre du jour présenté par Moirand et adopté à la réunion générale du 28 août a été adressé aux personnalités auxquelles il était destiné. Il donne lecture d'une lettre de Monsieur Lefèvre, maire de Chéméré, qui répute certains passages de l'ordre du jour précité.

Il fait part d'une réclamation en date du 1° sept. du camarade Chauvat, secrétaire de mairie à Varades et d'une réponse qui lui a été faite le 17 du même mois.

Il fait connaître la composition du Comité de discipline du Personnel des communes de moins de 5.000 habitants. Sont désignés par le Syndicat pour être proposés au Préfet.

Titulaires : les secrétaires de mairie suivants : Dupont (St Pierre et Bez) (St-Nort y Breu) et Ravilly (Indre)

Duppléants : les secrétaires de mairie suivants : Brethaud (St Sébastien) Chauvat (Varades) et Vachon (Mauron)

Il est décidé de faire appel aux délégués à la Commission paritaire pour qu'ils présentent des projets ou observations susceptibles d'être mis à l'ordre du jour de la réunion paritaire du 28 novembre.

6° Question - Le secrétaire donne lecture du compte rendu moral et financier du "Travailleur de l'Ouest" du 1° juin 1926 au 30 juin 1927. Aucune observation n'est faite.

Il fait part de l'appel lancé par le journal "Le Peuple" en vue du recrutement de nouveaux abonnés. Le Syndicat départemental ayant droit à 1 roir au congrès confédéral, il est décidé de se conformer aux indications des congrès et de prendre un abonnement. Le camarade Brandin est désigné pour recevoir le journal.

Les couronnes mortuaires ayant augmenté, il est décidé de fixer un chiffre maximum de 75 francs représentant la part du Syndicat départemental. En cas de décès d'un camarade riche, la somme sera envoyée au camarade domicilié ou plus près qui sera invité à acheter la couronne et à assister aux obsèques.

Personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures.

Le Secrétaire de séance, *L. Wier*
Le Président de séance, *Regnier*
Le Secrétaire, *Regnier*

Réunion du Conseil d'Administration du 18 décembre 1927

La séance est ouverte à 8 heures 30 par le camarade Bormal, secrétaire.

Sont présents : Robert et Achard (municipaux de Nantes) Vaillant et Raffi (cantonniers) Mandin, Le Guével, Guimard, Laris et Bonnard (municipaux de St Nazaire)

Absents excusés : Monnier (secrétaire de mairie) Caudal, Bretiche, L'évêque et Guibo (municipaux de St Nazaire) Lemerle (cantonnier)

Les camarades Achard et Raffi sont nommés : le premier, Président de séance ; le second, secrétaire.

Les questions à l'ordre du jour sont les suivantes :

1° Lecture du procès-verbal

2° Correspondance

3° Comptes rendus moral et financiers.

4° 5° Renouvellement du bureau et de la commission paritaire

6° Action syndicale

7° Commission paritaire départementale. Décisions à prendre.

8° Questions diverses.

1^{re} Question. Le procès-verbal du 9 octobre 1927 est approuvé, sans observation.

2^e Question. Le secrétaire donne lecture des différentes lettres reçues ou expédiées depuis la dernière réunion. Aucune explication n'est demandée.

3^e Question. Il est décidé de remettre la lecture des comptes rendus moral et financiers à la réunion générale qui a lieu ce même jour, à 9 h. 45.

4^e Question. Le secrétaire donne lecture de la lettre adressée par le Préfet, aux maires du département relativement à l'application des décisions de la commission paritaire (application, aux cantonniers vicinaux, de compléments de pension identiques à ceux accordés, par le département, aux cantonniers départementaux). Ces décisions ont été acceptées par un certain nombre de Conseils municipaux.

Le secrétaire fait connaître que le camarade Dupont, secrétaire de mairie à St-Père-en-Retz, a obtenu satisfaction quant à l'application

de l'échelle et du règlement adoptés par la commission paritaire.

Le secrétaire fait part des réponses reçues des sénateurs et députés, à la lettre qui leur a été adressée et qui leur rappelle leur attention sur les revendications générales du personnel communal, départemental et hospitalier et de leur signaler le mécontentement qui s'est fait sentir. Tous promettent leur appui, toutefois M. M. François Saint-Maur, Babin, Lheroy et de Dion, sénateurs, Le Comte Grandmaison, de la Senneville, Ginoux Defermon et de Juigné, députés, n'ont pas répondu.

Robert demande une copie de la lettre de M. Bellamy, député maire de Nantes. Le secrétaire la lui promet.

Il est décidé de répondre à un appel des cantonniers des environs de St-Père-en-Retz. Une réunion pourra être organisée, à une date qui sera fixée ultérieurement, d'accord avec Dupont et les cantonniers adhérents au syndicat, dans la commune précitée. Les secrétaires de mairie de la région seront invités.

Le secrétaire engage tous pourparlers utiles et vise à l'organisation d'une réunion à Châteaubriant.

Par votre lettre du 13 décembre, Monnier propose une tournée et autre au printemps. Cette suggestion ne pourra être retournée que si la Fédération ou la Région donnent leurs concours financiers. Le secrétaire s'inscrit dans ce sens à l'initiative et moral.

5^e Question. Les membres du bureau sortant sont réélus, savoir :
Secrétaire général : Bormal (municipaux de St Nazaire) Préposé général : Mandin (municipaux de St Nazaire) Secrétaire adjoints : Robert (municipaux de Nantes) et Le Guével (municipaux de St Nazaire) Préposé adjoint : Caudal (municipaux de St Nazaire) Archiviste : Bretiche (municipaux de St Nazaire)

Sur proposition du secrétaire, il est désigné deux autres secrétaires adjoints, de façon à donner une représentation à tous les organismes du syndicat départemental, au sein du bureau. Sont élus : Monnier (secrétaires de mairie proportionnels) et Raffi (cantonniers vicinaux et départementaux).

Il est décidé de'accorder, sous réserve, un délégué par 2 membres ou fraction de 2 membres adhérents au syndicat, pour faire partie du

Conseil d'Administration.

Les camarades de Nantes désigneront les délégués auxquels ils ont droit. Cela a son importance pour les votes, vu les voix acquises à chaque Syndicat.

6^e Question. Le secrétaire donne lecture :

1^{re} du compte rendu qu'il a établi à la suite de la réunion de la Commission paritaire du 28 novembre.

2^e du procès-verbal de cette même réunion adressé par le Préfet.

Le secrétaire traite les points suivants sur lesquels il reçoit mandat de demander rectification au Préfet :

1^{re} Présentation de la réclamation du camarade Guibo, secrétaire de mairie à St-Nicolas de Redon.

2^e Réponse à M. Lefèvre au sujet de la composition du Syndicat départemental, sa constitution légale et son droit de s'être seul qualifié pour être représenté à la Commission paritaire.

3^e Déclaration de Chomier qui ne peut rappeler la question des ouvriers ou l'absence de M. Bellamy.

Il est décidé de confier, au secrétaire, le soin d'écrire au Préfet, à l'expiration des 3 mois, afin de demander la réunion de la Commission. De cette façon, il ne sera pas tenu compte de la date du 20 mars, mentionnée au procès-verbal de la Préfecture.

La désignation de trois autres délégués est acceptée.

La proposition faite par Brimard, dans sa lettre du 5 déc. est prise en considération. En conséquence le secrétaire sollicitera le concours de Ravilly, secrétaire de la mairie d'André, comme titulaire ; de Geisat, secrétaire de la mairie de Brignac, comme suppléant de Chomier et de Dupont, secrétaire de mairie à St-Père et Retz, comme suppléant de Ravilly. Et défaut de ce dernier, comme titulaire, Dupont serait invité à accepter la fonction. Les deux gardes champêtres plus anciens seront sollicités, l'un comme titulaire, l'autre comme suppléant. Quant au 3^e délégué, il sera fait appel au concours d'un secrétaire de mairie instituant. Le secrétaire se mettra en rapport avec le Syndicat des Etablissements de la Loire-Inférieure, dans ce but.

7^e Question. Il est voté une somme de 50^f pour les marins

de l'orient en grève et 2^e francs pour les thurmes des gares du "Peuple".
Personne ne demandant la parole, la séance est levée à 9 heures 30.

Le Secrétaire,

Le Président de séance,

Le Secrétaire de séance,
Gaffie

[Signature]

Réunion du Conseil d'Administration
du 19 février 1928

La séance est ouverte à 9 heures 30 par le camarade Bomal, secrétaire.

Tout est présent : Robert (municipaux de Nantes) Chomier et Ravilly (secrétaires de mairie) Taillant, Gaffie et Lemurle (communes) Brandy et Bais (municipaux de St-Nazaire).

Absents excusés : Le Guével, Landal, Brochet, Lorange, Guibo, Guimard, (municipaux de St-Nazaire).

Ravilly et Brandy sont nommés : le premier : Président ; le second : secrétaire de séance.

Les questions à l'ordre du jour sont les suivantes :

1^{re} Lecture du procès-verbal de la dernière réunion.

2^e Correspondance

3^e Action syndicale - Propagande

4^e Commission paritaire. Préparation de la prochaine réunion.

5^e Questions diverses.

1^{re} Question. Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 18 décembre est approuvé sans observations.

2^e Question. Faisant part du décès du camarade Geisat, secrétaire de la mairie de Brignac, le secrétaire donne lecture de la lettre qu'il a adressée au Maire de la commune.

La correspondance reçue ou expédiée depuis la dernière réunion ne fait l'objet d'aucune observation.

3^e Question. Le secrétaire fait connaître les raisons qui ont motivé le déplacement de Chomier, à St-Nazaire, le 20 janvier, et par suite, à Nantes, attendu qu'il a profité de son passage dans le département

pour y faire une réunion la veille.

Il rend compte de son déplacement à Nantes où il a présidé la fête de l'arbre de Noël des enfants des travailleurs municipaux.

Il donne connaissance de la correspondance échangée avec le camarade Hamon, conformément à St-Père et Pég. Corsept en vue de l'organisation d'une réunion à St-Père et Pég. Le classement des commissions n'étant pas encore fait au sein de la C.G.B. il a été décidé de remettre cette réunion.

Le secrétaire fera toutes démarches utiles en vue d'organiser une réunion à Chateaubriant.

Il donne lecture d'un article qu'il va faire paraître dans la "Voix du Travail" journal de l'Union locale des Syndicats confédérés. Cet article est approuvé.

Il fait connaître la réponse de Cholet, délégué régional, relative à la participation de la Région aux frais de propagande. Le bureau régional a pris note de l'acceptation ^{proposée} de St-Nazaire concernant l'organisation du congrès régional de 1929.

H. Question. Le secrétaire donne lecture de la lettre qu'il a adressée au Préfet, le 19 décembre, en vue de la rectification du procès-verbal de la réunion de la Commission paritaire du 29 novembre. Il fait part de la réclamation du camarade Guibo, secrétaire de mairie à St-Nicolas de Redon qui n'a pu obtenir l'application des décisions de la Commission. Monnier demande si y ajoute celle de M^{lle} Guenchat, surveillante d'école à Louvion, le Préfet n'ayant pas écrit au maire interposé, malgré l'intervention des délégués du personnel à la Commission paritaire. Les deux réclamations seront présentées à la prochaine réunion.

Le secrétaire rend compte de la correspondance échangée en vue de la désignation des nouveaux délégués devant compléter la Commission paritaire. Application des décisions de la dernière réunion.

Sont nommés :

Président : Ravilly, secrétaire de mairie, Indre
Secrétaire : Siquin, garde champêtre, Louvion
Délégués : Dupont, secrétaire de mairie, St-Père et Pég
Leduc, garde champêtre, St-Père et Pég

Laillandier, secrétaire de mairie, à Guiméné-Sempas, est désigné comme délégué suppléant, en remplacement de Ravilly, nommé titulaire.

Tous ces camarades ont accepté les fonctions qui leur sont confiées.

Le secrétaire a écrit à Doustier en vue de connaître le nom du secrétaire de mairie instituant suppléant. Aucune réponse n'a été reçue à ce jour.

Il est décidé d'écrire au Préfet en vue de lui demander la remise de la Commission, sans tenir compte de la date du 20 mars fixée au procès-verbal de la formation, mais en lui rappelant que le délai de trois mois expire le 29 février. Les noms des nouveaux délégués lui seront indiqués, et l'ordre du jour suivant lui sera proposé :

1° Réponse aux réclamations.

2° Enseignement professionnel des secrétaires de mairie (reçu)

3° Incorporation du 12% provisoire aux traitements fixes.

4° Modification du traitement de base des commis et expéditionnaires des communes de moins de 5.000 habitants.

5° Traitement des curiers municipaux.

Robert remet un certain nombre de pétitions des ouvriers municipaux nantais, elles seront déposées à la prochaine réunion de la Commission paritaire, s'il y a lieu.

H. Question. Sur proposition de Robert et Monnier, il est décidé d'étudier la création d'un journal corporatif départemental.

Il sera géré par le secrétaire qui fera l'article de fond. Les camarades Robert et Monnier apporteront leur concours en qualité de rédacteurs, ainsi que tous ceux qui en manifesteront le désir. Les articles de ces derniers seront insérés suivant la place disponible. Une chronique de renseignements administratifs sera annexée par Chomier.

Le journal qui pourrait paraître tous les mois, sera, au début, tiré à 800 exemplaires et diffusé dans le département. Sur proposition de Robert, il est décidé de lui donner le titre suivant : "Le Travail des Communes".

Personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11 heures.

Le Président de séance,

Le secrétaire de séance,

Le secrétaire,

TRAVAIL

Chomier

Reçu

Réunion du Conseil d'Administration
du 13 mai 1929

La séance est ouverte à 9 heures 30 par le commandant Bernal, Secrétaire.
Sont présents : Robert (Municipaux de Nantes), Kallant (cantonniers), Mandry et Guiché (Municipaux de St Nazaire).

Absents : Moirand, Ravilly (Secrétaire de Mairie), Jaffet, Lemerle, (cantonniers) Le Guind, Caudal, Brelicher, Lévêque, Guimard et Davis (Municipaux de St Nazaire).

Sont nommés : Président de séance : Guiché ; Secrétaire : Mandry.

Les questions à l'ordre du jour sont les suivantes :

1. Lecture du procès-verbal
2. Correspondance
3. Conseil conféré des Services publics
4. Commission paritaire
5. Réunion du 10 juin
6. Journal corporatif
7. Questions diverses.

1^{re} Question. Après lecture, le P.V. de la réunion du 19 février est approuvé.

2^e Question. Le Secrétaire donne lecture :

1. D'une lettre de Robert du 13 mars, relative aux revendications des Municipaux de Nantes et à la Conférence du Cartel central

2. D'une lettre de Robert du 23 mars au sujet de la réunion du Cartel Départemental.

3. D'une lettre de Robert du 30 mars sur la même question

4. D'une lettre du Palais du Travail de Villeurbanne (Rhône) relative à une demande de subvention pour construction du dit Palais du Travail. Aucune suite n'est donnée.

5. D'une lettre de Guiché (du Morbihan) en date du 7 mai et de la réponse du 10 dudit mois au sujet d'engagements concernant les salaires des cantonniers et ouvriers du département.

3^e Question. Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de Brelicher, Secrétaire du Cartel, du 14 mars, demandant la désigna-

tion, à St Nazaire, d'un délégué devant assister à la Conférence du Cartel central du 18 mars. Le Secrétaire a répondu le 15 mars que cette demande était parvenue trop tard pour pouvoir faire procéder à une désignation.

Il rend compte de la réunion du Cartel Départemental du 18 avril et donne, notamment, lecture de la lettre de Brelicher du 14 avril et du P.V. joint.

Le Secrétaire s'est occupé de la distribution à St Nazaire des tracts destinés à la Population, d'une part, et aux membres du Cartel, d'autre part.

Robert demande la participation du syndicat départemental aux frais de déplacement du délégué des Municipaux de Nantes à la Conférence du Cartel central. Après discussion, la somme de 100 fr est votée.

4^e Question. Le Secrétaire fait part des réclamations de Guiché, Secrétaire de Mairie à St Nicolas de Redon, et Leclerc, cantonniers retraités à Donges. Les réclamations seront soumises à la prochaine réunion de la Commission paritaire départementale.

Il fait connaître les nouvelles désignations à la Commission paritaire. Ce sont celles de Ledroit, garde champêtre à Nott & Pédre et Renaud, secrétaire de mairie instituteur à Bonvaux, qui ont accepté les fonctions de délégués suppléants.

Réunion de la Commission a été demandée au Préfet par lettre du 27 février, en même temps, lui étaient désignés les nouveaux membres, délégués du Territoire. Moirand a envoyé les rapports qu'il est chargé de défendre, par lettre du 1^{er} mars, copies ont été transmises au Secrétaire.

Par lettre du 27 février, le Préfet a répondu qu'il réunirait par la Commission avant le 27 avril, date du 2^e tour de scrutin des élections législatives et qu'il ne pouvait admettre les instituteurs au sein de cette Commission.

Après avoir demandé à la Fédération, le Secrétaire a répondu au Préfet le 12 mars et lui faisant connaître que note était prise quant au refus de la réunion, mais que l'admission des instituteurs de mairie instituteurs était justifiée et il en a exposé les raisons et

citent, notamment, l'exemple d'autres départements.

Par lettre du 12 mai, le Secrétaire a demandé à nouveau au Préfet, la réunion de la Commission paritaire.

5. Question. Comme suite à la circulaire fédérale du 24 avril et d'accord avec le camarade Robert qui confirme sa lettre du 24 avril, il est décidé s'organiser, à la Bourse du Travail, ^{de St Nazaire} la réunion de propagande et de manifestation du 10 juin, à laquelle seront convoqués tous les communaux et départementaux de la Loire Inférieure.

Robert et Romal y prendront la parole. De plus, Robert verra à nouveau les Secrétaires du cartel départemental et de l'U.D. afin qu'ils obtiennent confirmation de leur participation à la dite réunion.

Les journaux fédéraux suivants seront commandés par le Secrétaire pour juin :

450 pour St Nazaire

500 pour Nantes

et 50 pour les cantonniers.

6. Question. Le Secrétaire donne lecture des lettres échangées avec Robert et moi-même au sujet du journal corporatif départemental dont la création avait été mise à l'étude à la précédente réunion.

Robert confirme sa lettre du 29 avril et fait ^{paraître} l'impression de l'absence de moyens de la publicité. Cette difficulté ayant également été rencontrée à St Nazaire, il est décidé de remettre cette question à plus tard.

Robert préconise la création d'un journal groupant tous les syndicats du département. Cette question est du ressort de l'U.D. à qui elle peut être soumise. Robert verra l'ancien à ce sujet.

7. Question. Le Secrétaire fait part de la visite qu'il a faite Drouaud, ex-Secrétaire adjoint du Syndicat départemental, démissionnaire du Syndicat de Nantes, qui a demandé une carte confédérale de l'organisation départementale.

Les statuts s'y opposant " tout employé ou ouvrier municipal ne peut être admis au titre ouvrier dans le Syndicat départemental s'il existe un syndicat local de municipaux au lieu où il croit " le Secrétaire a le mandat de répondre à Drouaud dans ce sens.

La séance est levée à 11 heures.

Le Président de séance, Le Secrétaire de séance,

Le Secrétaire,

[Signature]

[Signature]

[Signature]

Réunion du Conseil d'Administration du 29 juillet 1929

La séance est ouverte à neuf heures 15 par le camarade Romal, Secrétaire.

Sont présents : Robert (Nantes) Maurice, Vaillant, Beaumais, Montfort (cantonniers) Mandis, Le Guivel et Guibo (municipaux St Nazaire)

Absents excusés : Moineau, Ravilly (Secrétaires de district) Caudol, Breteches, Lévêque, Guimard et Baris (municipaux St Nazaire)

Sont nommés : Président de séance : Maurice (cantonniers)

Secrétaire : Robert (Nantes).

Les questions à l'ordre du jour sont les suivantes :

1. Lecture du dernier P.V.

2. Correspondance

3. Compte rendu moral

4. - " - financier

5. Commission paritaire départementale

6. Revendications générales

7. Questions diverses.

1^{re} Question. Le procès-verbal de la réunion du 13 mai est approuvé sans observations.

2. Question. Le Secrétaire donne lecture de la correspondance, notamment :

1. Lettre adressée à Drouaud, ex-Secrétaire adjoint du Syndicat, le 16 mai, au sujet de sa demande d'admission comme ouvrier, demandant réponse.
2. Lettre à Moineau, le 16 mai, lui faisant part des décisions prises.

à la réunion du 13.

3^e Les demandes d'adhésion de: Potino Jean, concierge à l'Abattoir de Brionne et Guillet François, Secrétaire de mairie à Soudan. Les demandes sont acceptées.

4^e Un appel du journal "Le Peuple" pour l'abonnement.

5^e La démission de M^{re} V^e Roucomard, Secrétaire de mairie à Cordemais.

6^e Une lettre de Robert, du 24 juillet, relatant l'action du Syndicat de Nantes et demandant le concours du Syndicat départemental.

7^e Les lettres adressées par le Secrétaire, le 26 juillet, au maire de Nantes et à M. le Régent et Fouty, conseillers municipaux, au sujet des revendications des ouvriers.

8^e Lettre de condoléances au Secrétaire du Syndicat des Commis et Comptables de Bordeaux, par suite de la mort de leur Secrétaire général, le bon militant Lavielle.

9^e Question. Le compte rendu moral fait par le Secrétaire est approuvé.

10^e Question. Il est également approuvé le compte rendu financier fait par le Trésorier.

11^e Question. Le Secrétaire déclare qu'il y réunissant la Commission paritaire le 2 juin, le Préfet accepte la nomination comme délégué du camarade Cloutier, Secrétaire de mairie instituteur, puisqu'il l'a convoqué, puis il donne lecture du compte rendu de la dite réunion.

Il fait part de la réclamation du camarade Guich, Secrétaire de mairie à St-Nicolas de Redon, qui n'a pu obtenir l'application de l'échelle de traitements adoptée. Soumise à la Commission, elle a été prise en considération et le Préfet a écrit au Maire qui, favorable à la demande, a prévu l'augmentation au budget, malgré l'opposition du Conseil municipal qui a voté contre. Le Maire a demandé au Préfet de Châteaubriant d'accepter ses propositions. L'affaire suit son cours.

Une lettre a été adressée, par le Secrétaire, à Cloutier, Secrétaire de mairie instituteur par suite de son absence à la réunion de la Commission. Mais, Secrétaire du Syndicat des Instituteurs, saisi de l'affaire, a promis de s'en occuper. De plus, Cloutier ayant obtenu son

changement pour Nantes, la désignation d'un nouveau délégué a été demandée.

Sur demande de Choumard, le Secrétaire a écrit au Préfet et lui demandant, vu le vote prochain des budgets, d'inscrire les masses de la dévotion prise par la Commission relativement à l'incorporation du 12^e provisoire aux traitements fixes. Une circulaire a été envoyée.

Le Secrétaire a répondu le 10 juillet à une demande de renseignements de la Fédération du 4 du même mois, concernant les commissions paritaires.

Le Secrétaire donne lecture des décisions prises par deux associations de maires du département concernant les traitements de leurs secrétaires. Les maires du pays de Retz s'opposent à l'application du barème de traitements et du règlement adopté par la Commission et refusent de désigner l'un des leurs comme délégué. Le Secrétaire est autorisé à répondre, par la presse, aux dites décisions, puis sur sa proposition, Robert reçoit le mandat de demander au Cartel qu'un délégué du Syndicat accompagne les orateurs désignés pour faire les réunions de propagande qui vont être organisées à partir d'octobre. Il prendra la parole au nom du notre Syndicat afin d'expliquer plus particulièrement tout ce qui appuiera l'action générale du Cartel.

12^e Question. Le Secrétaire fait connaître qu'il a envoyé aux Sénateurs du département et au Préfet, pour être transmis au Ministre de l'Intérieur, copie de l'ordre du jour voté à la réunion du 10 juin, concernant les revendications générales. Seul, M. de Lamorinière a répondu en faisant de vagues promesses.

Aucune action, autre que les réunions de propagande du Cartel, ne peut être envisagée pour le moment, sauf directives de la Fédération.

13^e Question. Le versement d'une somme de 50 francs aux familles des victimes de Roche-la-Chouillère est approuvé.

Sur proposition de Mandat, il est décidé d'allouer 50^{fr} au journal "Le Travailleur".

Sur demande des camarades pompiers de Nantes faite par Robert, Mandat est désigné comme candidat au Conseil supérieur des Sapeurs-pompiers. Mandat dit ne pouvoir accepter sa désignation comme candidat officiel, et raison de ses relations de service, mais il ne s'oppose pas à ce que nos camarades votent pour lui. Robert en fait part aux pompiers de Nantes.

Vu la réunion qui a eu lieu le 10 juin, il est décidé de ne pas

Jour de réunion, vendredi. Chaque secrétaire se rendra à l'heure, à la prochaine réunion générale de son organisation, des comptes rendus moral et financiers.

La séance est fixée à 11 heures.

Le Président de séance,

Le Secrétaire de séance,

Le Secrétaire,

J. J. J.

J. J. J.

J. J. J.



